

**RAPPORT D’EVALUATION A MI-PARCOURS
DU PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE
RENFORCEE PAR L’ELEVAGE (SAREL)
Dakoro-Bermo-Abalak
(Niger)**

Oussouby TOURE

Version finale

Mai 2013

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALAD	Association de Lutte pour l'Autosuffisance et le Développement
ASB	Arbeiter Samariter Bund (Association allemande)
AVPN	Association des Vétérinaires Privés du Niger
BAB	Banque d'Aliments Bétail
BC	Banque Céréalière
BIAE	Banque d'Intrants Agri-Zlevage
BIE	Banque d'Intrants d'Elevage
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CAPONG	Collectif des Associations Pastorales et ONG de Dakoro
CCA	Cellule de Crise Alimentaire
CTB	Coopération Technique Belge
CVR	Clinique Vétérinaire Rurale
DTF	Document Technique et Financier
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBSA	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
L4LP	Livestock for Livelihood Project
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OIB	Organisation Inter Banque
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PA	Point d'Approvisionnement
PAAPSSP	Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
PAC 2	Programme d'Appui Communautaire, phase 2
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASEL	Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage
PASEP	Programme d'Appui à la Sécurisation de l'Economie Pastorale
PDSA	Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire via le développement participatif et décentralisé
PLP	Partenaire Local Principal
PRODEX	Projet de Développement des Exportations des produits agro-sylvo-pastoraux au Niger
PROXEL	Projet de mise en place d'un réseau de santé animale et de conseil de proximité en élevage
PTF	Partenaire Technique et Financier
PUSA 2	Projet d'Urgence pour l'appui à la Sécurité Alimentaire
PUSADER	Projet d'Urgence pour l'appui à la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural
SABI	Système d'Approvisionnement des Boutiques d'Intrants
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAREL	Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Elevage

SCAP/RU	Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences
SCVM	Sécurité des Conditions de Vie des Ménages
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STD	Service Technique Déconcentré
SVPP	Service Vétérinaire Privé de Proximité
VSF-B	Vétérinaires Sans Frontières Belgique

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs de l'évaluation intérimaire

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours du projet « *Sécurité alimentaire renforcée par l'élevage* » (SAREL) est d'établir le bilan des réalisations menées pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats par rapport aux prévisions initiales. Les termes de référence spécifient que la mission doit accorder une attention particulière à :

- la mesure des effets, des impacts et de la durabilité du projet ;
- l'analyse de l'efficacité et de l'efficience du projet au regard de : (i) l'atteinte des résultats du projet SAREL en termes de quantité et de qualité ; (ii) l'évolution des indicateurs du cadre logique ; et (iii) la qualité du partenariat avec les autres acteurs institutionnels présents dans la zone d'intervention ;
- l'identification des atouts et faiblesses de l'intervention, en vue de formuler des recommandations et des réorientations visant à conforter les résultats et les impacts.

Les termes de référence insistent sur la nécessité d'identifier les facteurs qui facilitent ou entravent la réalisation des objectifs fixés et d'analyser la stratégie d'opérationnalisation des activités, ainsi que les modalités de mise en œuvre du partenariat. Il importe de souligner que la quatrième année d'intervention du projet SAREL marque une étape charnière pour le projet. En effet, elle consacre le démarrage de la phase consacrée à l'identification et à la responsabilisation des acteurs locaux chargés de la pérennisation des interventions. Pour cette raison, il est demandé au consultant d'examiner de façon attentive la question de l'appropriation des actions du projet par les différents acteurs concernés.

1.2 Méthodologie de mise en œuvre

La démarche méthodologique adoptée par le consultant repose sur : (i) l'exploitation de la documentation relative aux activités menées par le projet (rapports annuels d'activités, rapports de suivi-évaluation des indicateurs, comptes-rendus des réunions de l'équipe du projet, études réalisées sur différentes thématiques, etc.) ; (ii) la réalisation d'entretiens avec divers partenaires institutionnels présents à Niamey et dans la zone d'intervention du projet ; (iii) la tenue de séances de travail avec l'équipe du projet et les responsables du consortium Vétérinaires Sans Frontières Belgique/ONG Karkara ; et (iii) la conduite d'enquêtes auprès des bénéficiaires (directs et intermédiaires) des appuis du projet.

Dans le cadre de la préparation de ces enquêtes, le choix des sites a été fait en concertation avec l'équipe du projet en tenant compte des objectifs assignés à l'évaluation. D'autres paramètres importants ont été pris en considération, notamment : (i) la diversité des contextes agro-écologiques et des problématiques de développement local ; (ii) le degré de concentration des appuis au sein des différents sites ; et (iii) l'intérêt de l'expérience engagée en termes de défis à relever ou d'enseignements à tirer. Les discussions avec les bénéficiaires directs et intermédiaires des appuis du projet SAREL ont été complétées par des entretiens avec des élus locaux, des responsables de l'administration territoriale, des agents des STD, des membres des ONG et des organisations locales pour appréhender leurs visions et connaître l'appréciation qu'ils portent sur les résultats et l'impact du projet, ainsi que sur les perspectives de pérennisation des acquis enregistrés.

Il importe de souligner que la méthode de travail adoptée s'est appuyée sur une série de concertations entre le consultant et l'équipe du projet portant notamment sur : (i) l'identification des interlocuteurs à rencontrer ; (ii) la préparation de la séance de restitution des principales observations à l'issue du travail de terrain ; et (iii) la préparation des ateliers prévus en fin de mission à Dakoro et Niamey. Lors des tournées sur le terrain, le consultant a été accompagné par des membres du projet (animateurs et cadres techniques). Ces derniers, tout en restant en retrait lors des entretiens avec les interlocuteurs, ont apporté des éclairages importants au consultant. Ils ont également assuré la traduction dans les langues couramment utilisées dans la zone.

1.3 Données de base

Pour l'essentiel, la mission d'évaluation à mi-parcours a bénéficié de quatre principales sources d'information :

- a) la documentation relative aux cadres de planification nationaux pertinents, le document de formulation du projet, les rapports d'activités des trois premières années d'exécution du projet, le rapport de monitoring 2011, les divers rapports et comptes-rendus de réunions ;
- b) les éclairages qui ont été fournis par les membres de l'équipe du projet lors de l'atelier de démarrage de la mission, ainsi que les informations obtenues au cours des entretiens avec différents partenaires du projet SAREL (autorités locales, conseillers communaux, chefs traditionnels, Direction générale des services vétérinaires, STD, projets, ONG, structures associatives, Ordre national des vétérinaires, vétérinaires privés, radios locales, etc.) ;
- c) les entretiens avec des bénéficiaires des interventions du projet, en particulier les femmes membres des groupes solidaires, les ménages impliqués dans l'expérience des « *champs écoles pastoraux* », les auxiliaires d'élevage, les gestionnaires des dispositifs d'accès aux intrants alimentaires et les membres des communautés locales bénéficiaires des infrastructures structurantes. La technique d'enquête basée sur le focus group a été fréquemment utilisée en s'appuyant sur une trame d'entretiens préalablement préparée par le consultant ;
- d) les commentaires qui ont été faits par les participants aux ateliers organisés à Dakoro et Niamey, au terme de la mission.

1.4 Calendrier de la mission

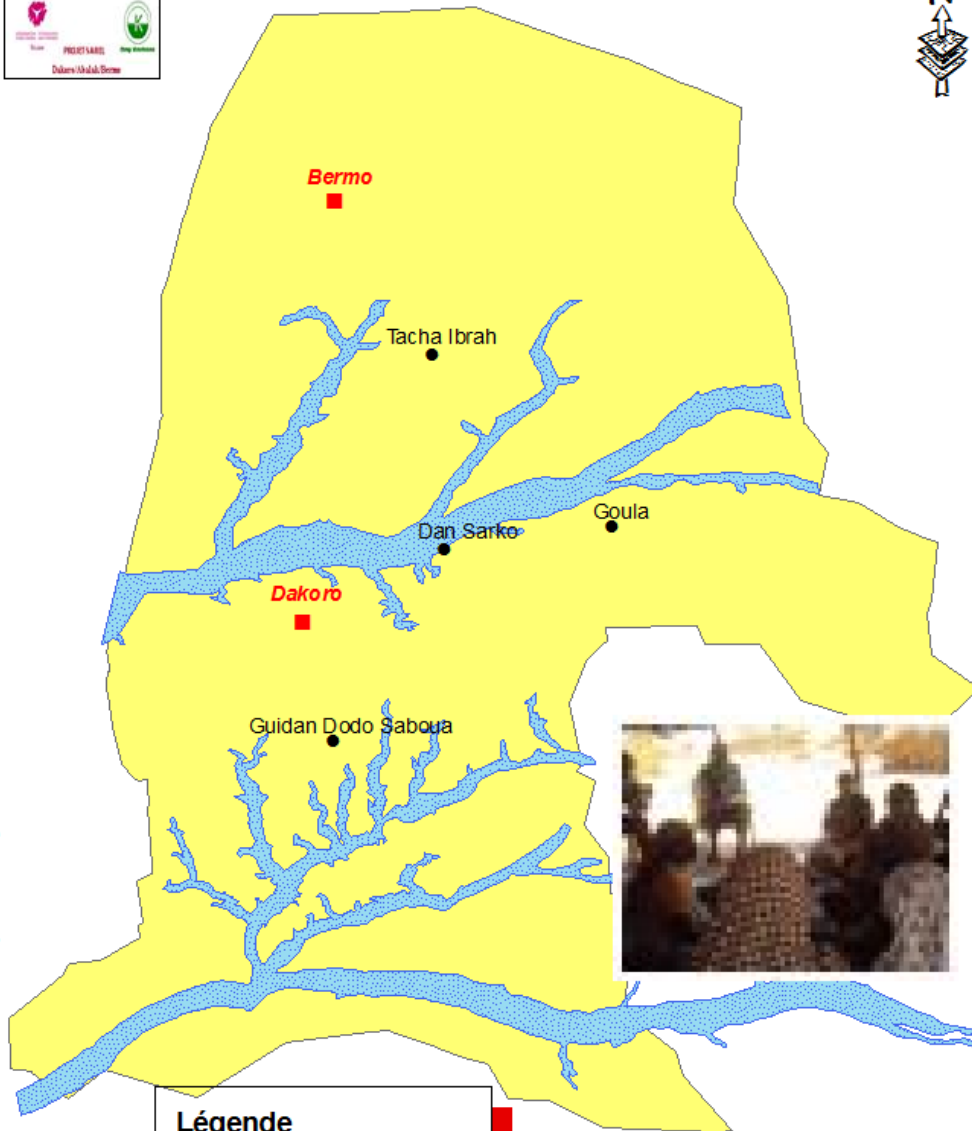
La mission au Niger a été structurée en cinq phases successives :

- séjour à Niamey consacré à l'examen des principaux documents, aux entretiens avec VSF/B, Karkara et certains partenaires, en particulier la Direction Générale des Services Vétérinaires (Ministère chargé de l'élevage), le PAM et la FAO (3 jours) ;
- voyage de Niamey à Dakoro, en transitant par Maradi pour tenir une séance de travail avec la Coordination régionale de Karkara (1 jour) ;

- séjour dans les zones de Dakoro et de Bermo (7 jours) : atelier de démarrage avec l'équipe du projet, entretien avec les partenaires du projet SAREL et visite de 4 sites implantés dans la zone agricole, agropastorale et pastorale (Guidan Dodo, Goula, Dan Sarko et Tacha Ibrahim) ;
- séjour dans la zone d'Abalak (4 jours) : rencontre avec des conseillers communaux, des leaders d'organisations locales, des agents des STD et visite de 3 sites se trouvant dans la zone pastorale et agropastorale (Kijgari, Fachi et Chadawanka)¹ ;
- retour à Dakoro (3 jours) : mise en forme des principaux constats et analyse du consultant, en vue de leur restitution d'une part à l'équipe du projet et, d'autre part à un public plus élargi dans le cadre d'un atelier regroupant des bénéficiaires des appuis du projet SAREL et différents partenaires du projet ;
- voyage de Dakoro à Niamey (1 jour) ;
- séjour à Niamey (3 jours) : entretiens complémentaires (association des vétérinaires privés, Ordre national des vétérinaires du Niger), séance de travail sur les indicateurs et les recommandations non encore mises en œuvre, préparation et tenue de l'atelier de restitution.

¹ Avant de quitter Abalak, le consultant a présenté une synthèse à chaud des principaux constats qu'il a faits dans la zone et recueilli les commentaires du chef d'antenne du projet.

Evaluation mi-parcours du Projet SAREL: Sites visités dans les départements de Dakoro et Bermo

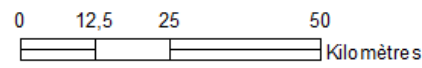


Projet Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Élevage, le 15 mars 2013

Réalisation: Oumarou Abdou

Légende

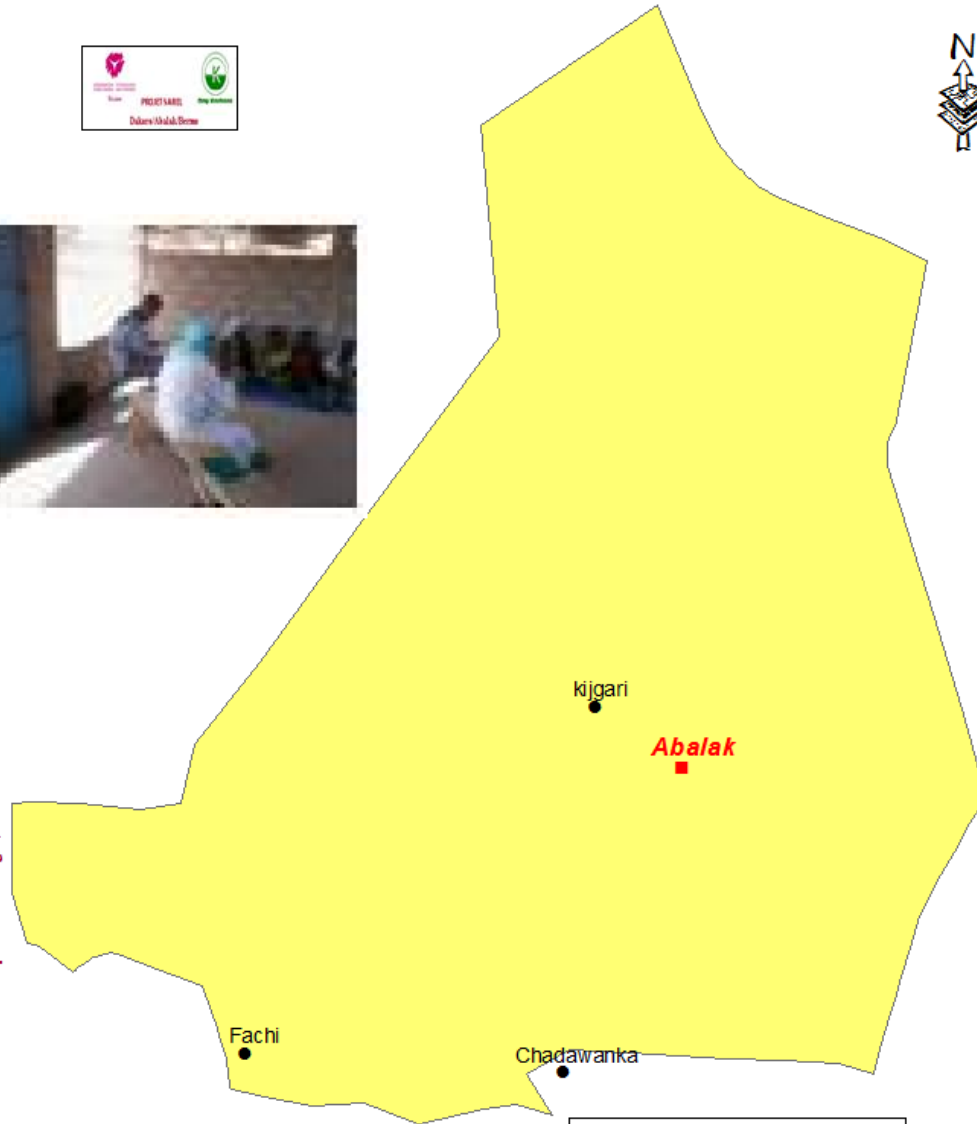
- Sites visités
- Chef-lieu de département
- Cours d'eau fossile
- Territoire départemental



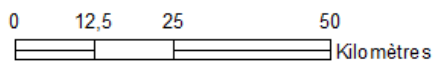
Evaluation mi-parcours du Projet SAREL: Sites visités dans le Département d'Abalak



Projet Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Élevage, le 15 mars 2013



Réalisation: Oumarou Abdou



Légende

- Chef-lieu de département
- Sites visités
- Territoire départemental

1.5 Remerciements

Au terme de la mission, le consultant tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour contribuer à sa réussite. Il tient à remercier particulièrement les responsables du Consortium VSF-B/Karkara pour leur accueil et leur appui technique et matériel. Il exprime sa gratitude aux membres de l'équipe du projet SAREL pour leur disponibilité et leur collaboration de qualité. C'est aussi le lieu de remercier toutes les personnes que le consultant a rencontrées à Niamey et dans la zone d'intervention du projet. Il faut souligner que les experts du consortium VSF-B/Karkara et ceux du projet ont apporté de précieux commentaires qui ont permis d'orienter les enquêtes et de finaliser le rapport.

2. ANALYSE DE LA PERTINENCE

La structure du présent rapport a été définie en tenant compte des cinq critères correspondant à la pratique traditionnelle de l'évaluation de l'aide au développement telle que formalisée par l'OCDE (Comité d'Aide au Développement). Cette section s'articule autour de : (i) la pertinence de la conception du projet SAREL par rapport à la problématique de la zone d'intervention ; (ii) la cohérence des objectifs assignés au projet avec les orientations des politiques publiques et celles de la stratégie du FBSA ; et (iii) la pertinence de l'approche adoptée en matière de partenariat.

2.1 Configuration du projet SAREL

2.1.1 Objectif global

Le cadre logique initial du projet a été revu dans le courant de la deuxième année d'exécution des activités, dans le souci d'assurer une plus grande cohérence de l'intervention avec les différentes dimensions de la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, l'objectif global du projet SAREL a été reformulé comme suit : « *les conditions de vie des populations de Dakoro et d'Abalak sont améliorées* ».

2.1.2 Objectif spécifique

Le libellé de l'objectif spécifique est le suivant : « *la sécurité alimentaire des (agro) pasteurs des départements d'Abalak et de Dakoro est sensiblement renforcée, notamment à travers les actions d'élevage* ».

2.1.3 Groupes cibles

Le document de formulation du projet (DTF²) a réparti les groupes cibles en trois grandes catégories : (i) les bénéficiaires directs ; (ii) les bénéficiaires intermédiaires ; et (iii) les bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs de l'intervention ont été subdivisés en deux sous-groupes en fonction de la nature des appuis fournis par le projet (bénéficiaires directs principaux et bénéficiaires directs secondaires). Les groupes cibles prioritaires sont les ménages particulièrement vulnérables qui résident dans des sites caractérisés par une insécurité alimentaire forte et chronique. Pour le choix de ces sites, le projet s'inspire de la démarche mise au point par le

² Document technique et financier.

dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires qui met l'accent sur le degré de vulnérabilité des départements et des communes, en particulier leur situation en matière de sécurité alimentaire (niveau de déficit de la production agricole et fourragère)³.

L'application de critères de ciblage socio-économique permet de distinguer au sein des sites retenus les bénéficiaires directs principaux des appuis du projet. La démarche promue par CARE et adoptée par le projet s'appuie sur la tenue d'une réunion publique, avec le souci de garantir la transparence et l'équité dans la conduite de l'exercice de ciblage des bénéficiaires. Les participants sont invités à établir la liste des personnes les plus vulnérables, en se basant sur un profil type préalablement établi. Le principe d'un tel ciblage basé sur la méthode appelée SCVM consiste à fournir des services correspondant aux besoins et aux capacités d'action des ménages les plus vulnérables, tout spécialement ceux dirigés par des femmes. Au moment de la formulation du projet, il était prévu de toucher 460 ménages très vulnérables (soit environ 3 220 personnes), dont un quart dirigé par des femmes.

Les bénéficiaires directs secondaires regroupent les ménages qui tirent profit des services mis en place grâce à l'intervention du projet. Il s'agit principalement de l'accès aux stocks alimentaires de sécurité, de la vulgarisation des nouvelles techniques d'élevage et du dispositif de santé animale de proximité (réseau des auxiliaires d'élevage). Le document de formulation a estimé leur nombre à 30 000 familles, soit environ 210.000 personnes.

Les bénéficiaires intermédiaires sont constitués par les structures qui reçoivent un appui du projet SAREL (renforcement des capacités, soutien logistique et allocation de ressources financières), en vue de fournir des appuis plus efficaces aux bénéficiaires directs. Pour l'essentiel, cette catégorie regroupe :

- les vétérinaires privés responsables des SVPP installés dans la zone d'intervention du projet (y compris le réseau des auxiliaires d'élevage mis en place), ainsi que leurs collègues dont l'installation dans d'autres régions est appuyée par le projet SAREL dans la logique d'une montée en puissance du dispositif de santé animale de proximité à l'échelle du pays ;
- les communes de la zone d'intervention du projet qui sont chargées d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certains investissements réalisés par le projet SAREL (banques de céréales, d'aliments du bétail et d'intrants agri-élevage) ;
- les services techniques déconcentrés chargés de l'élevage et de l'agriculture qui ont pour mission d'assurer la supervision des activités relevant de leurs domaines de compétence et de fournir un appui/conseil aux producteurs et aux prestataires de services ;
- les radios rurales dont l'utilisation est privilégiée pour assurer une large diffusion de l'information relative à l'intervention du projet ;

³ Sur la base des résultats de l'enquête portant sur la vulnérabilité, les départements sont répartis en plusieurs catégories : (i) ceux qui sont affectés par une insécurité alimentaire sévère (proportion des ménages en insécurité alimentaire sévère égale ou supérieure à 10 %) ; (ii) ceux qui sont affectés par une insécurité alimentaire modérée, avec une proportion de ménages en insécurité alimentaire modérée, supérieure ou égale à 25 % ; et (iii) ceux au sein desquels au moins 30 % des ménages ont enregistré un déficit de production de plus 50 %. La liste des villages vulnérables est établie au niveau de chaque département, sous l'encadrement du SAP et en concertation avec les conseils communaux.

- les associations d'éleveurs et d'agropasteurs qui sont mises à contribution dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation des groupes cibles.

Les appuis du projet sont également mis à profit par divers groupes de bénéficiaires indirects, en particulier :

- les grands éleveurs résidant dans la zone d'intervention du projet SAREL qui peuvent avoir accès à certains services, en l'occurrence les soins vétérinaires de proximité, les intrants d'élevage et les conseils sanitaires et zootechniques ;
- les éleveurs transhumants qui transitent par la zone où ils peuvent utiliser les services des SVPP et tirer profit des opportunités offertes par les dispositifs d'accès aux céréales et aux aliments du bétail ;
- les pasteurs et les agropasteurs qui bénéficient des prestations fournies par les SVPP installés dans les autres régions du pays.

2.1.4 Stratégie d'intervention et axes thématiques prioritaires

Le projet SAREL a pris le relais du Projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale et de conseil de proximité en élevage (PROXEL), avec une orientation plus marquée sur la sécurité alimentaire et la prise en charge des besoins des ménages les plus vulnérables. La formulation du projet s'est fondée sur l'identification des lignes d'action permettant d'apporter une réponse pertinente au défi de l'insécurité alimentaire en valorisant l'expertise et l'expérience des ONG VSF-B et Karkara. Ces lignes d'actions stratégiques définies s'articulent autour des axes ci-après : (i) le renforcement de la protection sanitaire du cheptel, en s'appuyant sur le système de santé animale de proximité ; (ii) l'amélioration de la complémentation animale ; (iii) la consolidation des capacités des éleveurs ; et (iv) l'intégration agriculture/élevage. Il faut souligner qu'au moment de la formulation du projet SAREL, ces axes d'intervention n'étaient pas directement pris en charge par les organismes d'appui présents dans la zone.

On notera que le document de formulation a également identifié d'autres champs d'actions au niveau desquels l'intervention du projet SAREL pourrait apporter une contribution certes modeste, mais utile pour accroître l'efficacité des appuis fournis par les intervenants extérieurs. Ces domaines d'actions concernent principalement : (i) le développement des AGR ; (ii) l'appui à l'hydraulique humaine et pastorale ; (iii) la promotion de l'éducation sanitaire et nutritionnelle ; et (iv) le soutien aux initiatives d'alphabétisation des acteurs chargés d'assurer la pérennisation des actions menées par le projet.

Le choix de la stratégie d'intervention du projet SAREL a tenu compte de certaines exigences qui concernent notamment :

- la capitalisation et la valorisation optimale des leçons apprises en matière d'approche et de modalités de mise en œuvre des actions de développement (expériences du PROXEL, de CARE, du PASEP, d'OXFAM, etc.) ;
- l'ancrage des interventions dans la décentralisation, en vue de favoriser l'exercice effectif de la maîtrise d'ouvrage communale ;

- la recherche de partenariats avec les autres PTF, dans le souci d'inscrire les interventions dans une logique de complémentarité et de synergie.

La stratégie d'intervention du projet SAREL a cherché à garantir la durabilité des changements amorcés dans le domaine de la sécurité alimentaire, en se basant sur deux leviers essentiels, à savoir : (i) l'amélioration de la productivité animale ; et (ii) la mise en place d'infrastructures structurantes dans le cadre d'une intervention holistique. L'option stratégique retenue a mis en avant quatre axes prioritaires :

- a) la réduction de l'insécurité alimentaire structurelle, grâce à l'amélioration du maillage des dispositifs qui garantissent l'accessibilité des céréales et des aliments du bétail aux populations pendant la période de soudure ;
- b) le renforcement de la résilience des systèmes de production, en mettant l'accent sur l'implantation de boutiques d'intrants agri-élevage ;
- c) la concentration des appuis du projet SAREL et d'autres partenaires sur les mêmes groupes vulnérables, afin que les soutiens fournis dans des domaines variés (reconstitution du cheptel, vulgarisation agricole, éducation sanitaire et nutritionnelle, développement d'AGR, etc.) puissent induire un effet de levier pour sortir de la précarité ;
- d) le renforcement des actions en matière de santé et de complémentation animales, avec pour objectif de réduire les mortalités et les pertes économiques liées aux maladies, d'accroître la productivité animale lors des années normales et d'offrir au bétail la possibilité de récupérer plus vite, au sortir des périodes de crise.

2.2 Pertinence de la conception du projet SAREL

Pour ce qui concerne les raisons qui sont à l'origine de la conception du projet SAREL, il convient de mentionner que le DTF a mis l'accent sur les défis posés par l'insécurité alimentaire des ménages vivant dans les départements de Dakoro, de Bermo et d'Abalak, dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. Dans cette zone fortement exposée aux risques biophysiques et socio-économiques, l'insécurité alimentaire résulte de la faible capacité des ménages ruraux à couvrir leurs besoins alimentaires à partir de leurs productions.

La zone d'intervention du projet fait régulièrement face à une crise alimentaire et pastorale qui s'inscrit dans un continuum d'années déficitaires depuis 2004/2005. Les effets néfastes des aléas climatiques sont aggravés par la pratique du semis tardif au niveau des ménages pauvres qui sont contraints d'effectuer des travaux agricoles rémunérés au profit de tierces personnes pour acheter des semences et des vivres. A cette difficulté s'ajoute la hausse du prix des céréales, chaque fois que la production est déficitaire. Cette hausse du cours des céréales résulte de l'intégration des marchés céréaliers au niveau de la sous-région (effet induit notamment par la demande importante au niveau des marchés du Nigeria) et de la stratégie de spéculation développée par les gros commerçants privés.

Comme le souligne le DTF, face à une telle situation (pénurie de céréales sur les marchés locaux, inaccessibilité géographique et/ou financière des vivres), de nombreux ménages ont basculé dans une précarité prononcée. Depuis plusieurs années, les rendements des systèmes

de production de ces ménages ont baissé, avec pour conséquence la détérioration de leurs conditions de vie et l'aggravation du processus de paupérisation qui affecte principalement les petits producteurs ruraux, les femmes chefs de ménages ayant des enfants à charge et les jeunes chefs de ménages.

La situation d'insécurité alimentaire chronique a été perçue comme inquiétante dans une zone où le niveau de vulnérabilité des ménages ruraux dépend de plusieurs facteurs, notamment : (i) la taille des parcelles cultivées et le niveau d'équipement en matériel agricole ; (ii) la possession d'animaux pouvant être vendus, en cas de besoin ; (iii) l'accessibilité aux stocks céréaliers ; et (iv) l'obtention de revenus complémentaires.

L'analyse des stratégies d'adaptation développées par les ménages a montré que la plupart d'entre eux cherchent à actionner simultanément plusieurs leviers (exode, salariat agricole, modification des habitudes alimentaires et des pratiques de consommation, entraide et solidarité, vente anticipée des animaux, transhumance, usage de l'aliment du bétail, sédentarisation des éleveurs, etc.). Certaines stratégies d'adaptation sont devenues de moins en moins efficaces, alors que « *des dispositions nouvelles* » ont été adoptées après la crise de 2004/2005 (ramassage de la paille de brousse, recours aux banques céréalères, exercice de petits métiers, etc.).

Face à tous ces enjeux, les initiateurs du projet SAREL ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la complémentarité entre les stratégies d'adaptation des populations locales et les appuis fournis par les intervenants extérieurs, dans le but de renforcer la sécurité alimentaire des populations vivant dans les départements de Dakoro, de Bermo et d'Abalak. Les options stratégiques définies dans le document de formulation du projet s'articulent autour de trois axes principaux :

- la mise en place d'infrastructures garantissant une meilleure accessibilité aux denrées de base ;
- la réalisation d'actions multidimensionnelles et synergiques au niveau de 19 sites de concentration à forte insécurité alimentaire chronique, dans le but de renforcer la résilience des ménages ruraux vulnérables ;
- la consolidation des actions en matière de santé animale et de complémentation stratégique, en vue d'améliorer la productivité animale.

Interrogés sur l'évolution récente de la problématique de développement de la zone, les interlocuteurs que nous avons rencontrés ont mis en exergue trois traits essentiels :

- a) le premier concerne l'acuité que le défi de l'insécurité alimentaire continue à revêtir à cause de plusieurs facteurs : (i) la prédominance dans le développement socio-économique de la zone des activités agricoles et pastorales qui restent tributaires des aléas climatiques ; (ii) l'aggravation de la pression foncière qui est à l'origine d'une réduction progressive des jachères et des zones de parcours ; et (iii) la fragilisation de la capacité de résilience des ménages ruraux qui sont confrontés aux effets cumulés des sécheresses de plus en plus rapprochées ;
- b) le deuxième trait mentionné est relatif aux effets bénéfiques induits par les appuis extérieurs diversifiés dont la zone a bénéficiés au cours de la période écoulée. Ces

appuis touchent plusieurs domaines d'activités et engendrent des impacts importants en termes d'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations, de création d'opportunités économiques et de consolidation de la dynamique d'autonomisation des femmes. Toutefois, les interlocuteurs estiment nécessaire de privilégier les actions visant à agir sur les causes structurelles de la vulnérabilité, par le renforcement des capacités de résilience des systèmes de production ;

- c) le troisième élément important a trait à la dynamique d'émergence des organisations de la société civile dans la zone. Ces structures associatives sont à des stades d'évolution différents et recouvrent une grande diversité d'institutions du point de vue de leur nature (ONG et OP), de leurs objectifs et de leurs capacités d'intervention. A côté des petites associations locales créées et portées à bout de bras par quelques leaders, on trouve des structures faïtières qui sont impliquées dans l'exécution des activités du projet SAREL et de celles d'autres intervenants extérieurs.

2.2.1 Pertinence au regard des orientations des politiques publiques en matière de développement rural et de relance du secteur de l'élevage

Pour relever les défis du développement socio-économique du pays, le Gouvernement du Niger a adopté en 2001 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui a été révisée en octobre 2007 et intitulée « *Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP)* ». Ce cadre stratégique est sous-tendu par un ensemble de politiques sectorielles parmi lesquelles la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constitue le principal instrument d'opérationnalisation de la SDRP. Au regard des enjeux de développement, l'objectif fixé est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015.

La SDR a défini plusieurs objectifs spécifiques qui ont été regroupés au sein de trois axes stratégiques complémentaires :

- a) favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural ;
- b) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations ;
- c) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales, en vue d'améliorer la gestion du secteur rural.

Les orientations du projet SAREL renvoient à cinq programmes structurants et à un programme sectoriel prioritaire de la SDR, à savoir :

- programme 1 : développement local et communautaire ;
- programme 3 : organisations professionnelles et structuration des filières ;
- programme 4 : infrastructures rurales ;
- programme 6 : recherche/formation/vulgarisation ;
- programme 9 : réduction de la vulnérabilité des ménages ;

- programme 12 (prioritaire) : aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux.

Afin d'apporter une réponse structurée à l'insécurité alimentaire chronique, le Gouvernement a adopté une stratégie reposant sur la mise en œuvre du programme 9 de la SDR, lequel comporte trois sous-programmes dont les lignes d'action recoupent les activités planifiées dans le cadre du projet SAREL. Il s'agit des sous-programmes portant sur : (i) la prévention et la gestion des crises et des catastrophes naturelles ; (ii) la santé et la nutrition ; et (iii) l'augmentation des revenus des acteurs les plus vulnérables.

La SDR a été remplacée par un nouveau cadre de référence intitulé « *l'Initiative 3 N* » qui est un ensemble cohérent de mesures normatives et d'actions d'investissements visant à promouvoir, entre autres objectifs, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au moment de sa formulation, la stratégie d'intervention du projet SAREL s'est voulue cohérente avec les orientations stratégiques du document cadre de relance du secteur de l'élevage qui met l'accent sur :

- la poursuite de la restructuration du contexte institutionnel de développement, avec un focus sur la redistribution des compétences et des missions entre les acteurs publics et privés. Dans ce cadre, l'Etat est amené à se désengager de certaines fonctions réalisables par le secteur privé (production et commercialisation), afin de concentrer son intervention sur la promotion de la recherche et de la vulgarisation, la réalisation d'infrastructures d'intérêt collectif, la prise en charge de la réglementation et des opérations de contrôle et de surveillance ;
- l'appui à la structuration des professionnels du secteur, afin qu'ils puissent assurer la défense de leurs intérêts dans le cadre du dialogue politique avec les pouvoirs publics et les collectivités locales ;
- le renforcement du processus de décentralisation, dans la perspective de favoriser une meilleure prise en compte de l'élevage dans les plans de développement communaux (participation accrue des collectivités locales au financement du secteur de l'élevage) ;
- l'amélioration du cadre juridique régissant le secteur de l'élevage, à travers l'élaboration de textes réglementaires.

2.3.3 Pertinence au regard de la stratégie du FBSA

Les axes d'intervention du projet SAREL sont pertinents au regard de la nouvelle stratégie du FBSA, dans la mesure où ils sont orientés vers la sécurité alimentaire perçue dans une vision plus large intégrant : (i) la disponibilité de vivres au niveau local ; (ii) l'accessibilité économique et financière à des aliments plus variés ; (iii) la réduction de l'incidence de la soudure sur les conditions de vie des différents groupes ; et (iv) l'utilisation appropriée des denrées alimentaires de qualité par les groupes vulnérables.

L'argumentaire développé dans le DTF se fonde sur l'établissement de mécanismes d'articulation entre les différents volets du projet SAREL et les préoccupations qui sous-tendent la stratégie du FBSA.

L'axe d'intervention portant sur l'atténuation de l'insécurité alimentaire structurelle contribue à renforcer la sécurisation du vivrier en période de soudure, en facilitant l'accessibilité aux banques de céréales. La mise en place de dispositifs d'accès aux intrants agricoles, vétérinaires et zootechniques contribue à améliorer la productivité des systèmes de production agricole et animale.

L'axe consacré à « *l'acquisition de capacités défensives durables au niveau des familles très vulnérables* » prend en compte la préoccupation du FBSA visant à accorder une attention toute particulière à la situation des groupes très vulnérables, en les appuyant dans les domaines socio-économiques (accès aux facteurs de production, redistribution sociale du cheptel, promotion des AGR, soutien aux tontines, etc.) et alimentaires (distribution de volailles, éducation nutritionnelle, maraichage, etc.).

L'axe dédié au renforcement des capacités des partenaires intègre l'exigence d'une responsabilisation progressive des acteurs locaux dans l'exécution des activités du projet, en vue de garantir leur poursuite après le retrait du projet SAREL.

2.3.4 Pertinence des options en matière de renforcement des capacités et de partenariat

L'approche de renforcement des capacités préconisée dans le DTF s'articule autour de trois axes visant à :

- consolider les compétences du personnel de l'ONG Karkara qui assure la mise en œuvre du projet SAREL en qualité d'opérateur principal (conception des outils, planification et conduite des activités, etc.) et renforcer les compétences de sa Coordination régionale basée à Maradi, afin qu'elle puisse apporter un appui durable aux groupes cibles ;
- apporter des appuis différenciés en fonction du profil des partenaires et de leurs besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités, en vue de créer les conditions de la pérennisation des actions engagées ;
- renforcer les radios rurales qui sont perçues comme étant les instruments de communication les mieux adaptés au contexte socio-économique de la zone caractérisé par un taux élevé d'analphabétisme des populations, la mobilité des familles d'éleveurs et leur faible niveau d'équipement en moyens modernes de réception des messages.

Les concepteurs du projet ont attiré l'attention sur le rôle déterminant que le partenariat doit jouer dans l'exécution des activités du projet. Par conséquent, le DTF a placé le partenariat au cœur de sa stratégie d'intervention, en définissant trois types de relations prioritaires : des actions de concertation, des initiatives de collaboration et des interventions menées de façon synergique. Cette typologie est à la base de la définition des principaux axes d'intervention ci-après :

- des actions de concertation impliquant les PTF, les communes et les services techniques déconcentrés, avec pour objectif de garantir un choix judicieux des sites de concentration et un maillage optimal des infrastructures structurantes. Les concertations visent également à favoriser la mise au point d'outils utilisables en

commun pour la gestion, le suivi et le contrôle des infrastructures, dans la perspective d'une pérennisation des services offerts ;

- des initiatives de collaboration élargies à divers partenaires institutionnels, en vue d'impulser une dynamique de prise en charge collective de certaines activités du projet (information et sensibilisation des populations, vulgarisation des innovations technologiques, suivi-évaluation des infrastructures structurantes, etc.). La consolidation du dispositif national de santé animale de proximité constitue un axe fort de collaboration entre le projet SAREL et les autres acteurs de la santé animale (CVR, services centraux et déconcentrés du Ministère chargé de l'élevage, Ordre des Vétérinaires et PTF) ;
- des actions synergiques entre le projet SAREL et d'autres intervenants extérieurs, afin d'assurer la prise en charge concertée des différentes dimensions de la sécurité alimentaire, grâce au développement d'un partenariat avantageux en termes d'opportunités et d'effets induits. Dans ce cadre, le projet SAREL apporte ses compétences en matière d'élevage (santé animale, pratiques zootechniques, intégration agri-élevage et formations techniques) pour renforcer les opérations de reconstitution du cheptel qui sont financées par d'autres PTF. En retour, le projet offre à ses groupes cibles l'opportunité de bénéficier d'appuis complémentaires fournis par les autres intervenants extérieurs (maraîchage, éducation sanitaire et nutritionnelle, hydraulique villageoise et pastorale, etc.).

3. ANALYSE DE L'EFFICACITE DU PROJET

3.1 Evolution des indicateurs de résultats, d'effets et d'impacts

Dès sa première année d'intervention, le projet SAREL a mis en place un dispositif de suivi-évaluation qui comporte des indicateurs de plusieurs niveaux de résultats. La mesure de ces indicateurs s'appuie sur des méthodes de collecte et d'analyse qui ont été conçues en fonction de la nature des données (enquêtes participatives auprès des bénéficiaires, mise en place d'outils de collecte de données au sein de structures partenaires et exploitation des données statistiques produites par des institutions spécialisées). Les indicateurs de résultats qui sont régulièrement suivis et consignés dans un plan opérationnel permettent de suivre l'état d'avancement des actions du projet. Les indicateurs d'effets et d'impacts renseignés dans une matrice dynamique renvoient aux résultats développementaux dont l'analyse doit être faite en fonction de la situation initiale que le projet se donne comme objectif de faire évoluer.

La matrice de suivi-évaluation de l'année 4 retrace l'évolution des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) du cadre logique qui ont pu être mesurés depuis le démarrage des activités⁴. L'analyse de la progression des IOV fait ressortir une évolution qualitative notable pour certains indicateurs, tandis que pour d'autres la progression est plus nuancée. Il faudra

⁴ L'indicateur 1 de l'objectif global devait être mesuré à mi-parcours et en fin de projet. Ce travail n'a pas pu être réalisé au cours de la troisième année 3, parce que les données relatives à la malnutrition n'ont pas été publiées par la Direction nationale de la statistique qui a constaté des erreurs dans la base de données. En se basant sur les statistiques concernant les taux de malnutrition par district sanitaire, le projet pourra analyser en année 5, la tendance générale qui se dégage dans sa zone d'intervention en termes d'évolution de la malnutrition et tenter d'en déduire une appréciation sur l'efficacité de ses appuis. En ce qui concerne l'indicateur 2 portant sur le niveau d'endettement en période de soudure (dans les zones agropastorales et pastorales), la mesure qui était prévue à mi-parcours n'a pas été réalisée.

attendre d'avoir les résultats des mesures prévues en fin de projet pour être en mesure de porter une appréciation plus fine quant à l'efficacité globale dans l'atteinte des résultats du projet.

3.1.1 Indicateurs de l'objectif global

Indicateur 3 : « *Proportion des femmes estimant que leurs conditions de vie sont améliorées (> ou = 3)* ». Il a été prévu de mesurer cet indicateur uniquement à mi-parcours et à la fin de la phase d'intervention. Toutefois, l'équipe du projet a choisi de renseigner l'indicateur par anticipation. En année 2, la proportion des femmes estimant que leurs conditions de vie sont améliorées était de 46 %. La valeur de l'indicateur est passée à 35 % en année 3, à cause des effets combinés de la crise agropastorale et des contrecoups des conflits politiques dans les pays voisins (Côte d'Ivoire et Libye). Ces événements ont entraîné un retour massif des émigrés, ce qui a contraint les ménages à faire face à des difficultés accrues (pertes des revenus procurés par les transferts monétaires des migrants et augmentation des besoins alimentaires).

En ce qui concerne la « *proportion de femmes impliquées dans les organes décisionnels des sites (par rapport au nombre de postes)* », la mesure indique, en année 3, une valeur de 81 % qui est largement supérieure à la cible en fin de phase qui est de 30 %. De l'avis de plusieurs interlocutrices rencontrées par le consultant, le soutien du projet à la dynamique de structuration des femmes a favorisé leur plus forte implication dans la vie économique et sociale des familles et des communautés de base. La volonté des femmes d'accéder aux instances de décision est mieux prise en compte dans un contexte où le processus de leur autonomisation économique tend à se renforcer.

3.1.2 Indicateurs de l'objectif spécifique⁵

Indicateur 4 : « *Nombre moyen de repas en période de soudure* ». Pour cet indicateur, il a été prévu deux mesures (à mi-parcours et en fin de projet). Mais, à cause de la persistance de l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention, l'équipe du projet a décidé de renseigner l'indicateur en année 1 et 2 également. Les mesures font ressortir une progression de la valeur de l'indicateur (1,7 en année 2, contre 1,3 en année 1). Une légère baisse de la valeur de l'indicateur a été enregistrée en année 3 (1,6). Il convient de mentionner que la capacité des ménages ruraux à satisfaire leurs besoins alimentaires en période de soudure dépend dans une large mesure des résultats de la campagne agricole et pastorale. Or, la première année d'intervention a été marquée par une crise alimentaire sévère, de même que la troisième année. L'une des stratégies couramment développées par les ménages confrontés à la pénurie alimentaire consiste à réduire le nombre des repas quotidiens.

On constate qu'en année 3, la valeur de l'indicateur de sécurité alimentaire a été plus faible dans les sites de concentration, en comparaison avec les sites où les interventions sont plus limitées. Deux facteurs permettent de comprendre cette disparité : (i) le niveau très élevé de vulnérabilité des sites de concentration qui constitue l'un des critères déterminants de leur

⁵ Il n'y a pas encore eu de mesure de l'indicateur 7 de l'objectif spécifique portant sur le nombre de ménages qui sont parvenus à échapper à l'extrême vulnérabilité. La valeur ciblée qui est mentionnée dans le cadre logique (800 ménages) ne sera pas atteinte dans la mesure où les appuis du projet seront concentrés en fin d'année 4 sur près de 400 ménages. Dans la perspective de l'évaluation finale du projet, l'analyse de cet indicateur ne devrait pas être focalisée exclusivement sur les 400 ménages. Il semble plus judicieux de prendre également en compte dans l'échantillon les bénéficiaires des appuis fournis par le projet dans les autres domaines.

sélection par le projet ; et (ii) le caractère très récent des actions holistiques qui ne leur permet pas encore d'avoir un impact significatif sur les conditions de vie des ménages.

Dans la perspective du renseignement de cet indicateur en fin de phase, il semble judicieux d'intégrer dans l'échantillon, des sites qui n'ont pas bénéficié d'appuis extérieurs de manière à pouvoir appliquer une grille d'analyse comparative. Cela permettrait de mettre davantage en évidence l'incidence des appuis du projet sur les indicateurs de sécurité alimentaire, lors des périodes de soudure.

Indicateur 5 : « *Taux et niveau de satisfaction des besoins en lait* ». Il a été prévu de renseigner cet indicateur annuellement. Les résultats des mesures indiquent une progression de la valeur qui est passée de 16 % en année 1 à 26 % lors des années 2 et 3. Des disparités importantes ont été observées entre la zone de Dakoro (30 %) et celle d'Abalak (20 %). Cet état de fait pourrait s'expliquer par les caractéristiques des systèmes de production qui reposent davantage sur l'élevage pastoral dans la zone d'Abalak où les besoins de consommation en lait sont plus élevés. Un autre facteur explicatif complémentaire renvoie au niveau élevé de consommation du lait de chèvre dans la vallée de la Tarka (Dakoro).

Indicateur 6 : « *Score moyen de diversité alimentaire des ménages bénéficiaires* ». Cet indicateur devait être mesuré à mi-parcours et en fin de projet. Au vu de la valeur de référence qui est de 2,7, la marge de progression a été appréciable entre la première et la deuxième année d'intervention du projet (3,6 contre 2,7). En revanche, au cours de la troisième année, la valeur de l'indicateur a été réduite à 2,5. Les résultats obtenus dans les sites de concentration sont supérieurs à ceux des autres sites, en raison de la promotion du maraîchage, des campagnes d'éducation nutritionnelle menées par le projet et de l'amélioration du niveau de maîtrise des techniques de transformation et de conservation des produits maraîchers.

3.1.3 Indicateurs du résultat 1

Indicateur 8 : « *Nombre de vaccinations liées au programme de prophylaxie pour les bovins, les petits ruminants et la volaille* ». Il a été prévu de mesurer cet indicateur chaque année, dans le courant du mois d'octobre. Pour ce qui concerne les bovins, la valeur de référence est de 28 147 et la valeur ciblée a été fixée à 70 039. Les valeurs mesurées sont passées de 54 512 en année 1 à 56 346 en année 2. La valeur prise par l'indicateur a été multipliée par un facteur proche de dix, en année 3 (528 839). Il convient de préciser que les mesures réalisées lors des deux premières années d'intervention du projet ne prennent en compte que les vaccinations payantes effectuées par les vétérinaires privés (ces derniers n'ayant pas été impliqués dans la campagne de vaccination obligatoire mais gratuite), alors que le chiffre de l'année 3 représente le cumul de toutes les vaccinations (payantes et obligatoires/gratuites). Pour cerner de façon précise la tendance d'évolution, il est indispensable de désagréger la valeur, en vue de déterminer le chiffre des vaccinations payantes.

Pour ce qui concerne les petits ruminants, la valeur ciblée a été fixée au terme de l'intervention du projet à 407 437. Les valeurs mesurées sont passées de 117 032 en année 1, à 113 650 en année 2, puis 537 284 en année 3. Cette dernière valeur devra être décomposée de manière à spécifier le chiffre des vaccinations payantes.

S'agissant des volailles, la valeur ciblée en fin de phase a été fixée à 12 464. Les valeurs mesurées ont évolué en dents de scie, passant de 77 476 en année 1, à 73 296 en année 2, puis à 8 018 en année 3. Il convient de préciser que lors des deux premières années d'intervention

du projet SAREL, un dispositif de subvention de la vaccination des volailles avait été mis en place, dans le cadre de projets d'urgence. Le projet SAREL avait escompté que l'obtention de résultats performants pourrait impulser une appropriation de la vaccination par les producteurs d'autant que l'Etat prévoit de l'inclure dans les campagnes annuelles de vaccination. Dans les faits, la suppression de la subvention s'est traduite par une forte baisse de la valeur de l'indicateur⁶.

Indicateur 9 : « *Equivalent UBT traité sur la base du volume de vente des médicaments par les CVR* ». Par rapport à la valeur de référence qui est de 24 253, les mesures reflètent une évolution positive importante. En effet, la valeur de l'indicateur est passée de 54 614 en année 1, à 64 620 en année 2, puis à 62 584 en année 3. Le fait que la valeur ait été multipliée par un facteur de 2,5 en l'espace de trois ans traduit à la fois le dynamisme des CVR et l'engagement des éleveurs à investir davantage de ressources financières dans le renforcement de la couverture sanitaire de leurs animaux. Pour l'essentiel, l'émergence de cette nouvelle vision de la santé animale a été favorisée par les effets combinés de trois facteurs : (i) l'impact des campagnes de sensibilisation ; (ii) l'amélioration de la qualité des prestations des services effectuées par les auxiliaires d'élevage ; et (iii) les incidences de la protection sanitaire des animaux sur la productivité du système d'élevage.

Indicateur 10 : « *Taux de mortalité des bovins et des petits ruminants* ». Lors de la première année d'intervention du projet, le résultat de la mesure de l'indicateur a été de 4 % chez les bovins, alors que la valeur de référence est de 7 %. La valeur mesurée en année 2 a été très élevée (11 %) ; ce qui traduit les conséquences préjudiciables de la crise pastorale et des inondations de juillet 2010 sur l'activité d'élevage. En année 3, la valeur de l'indicateur a été de 5 %.

Pour ce qui concerne les petits ruminants, la valeur de référence est de 6 %. La valeur mesurée a été très élevée en année 1 (14 %), à cause de la mauvaise campagne pastorale (sécheresse et inondation). Par la suite, elle a connu une baisse sensible, en passant à 5 % en année 2 et à 8 % en année 3.

Indicateur 11 : « *Nombre d'auxiliaires d'élevage opérationnels à Dakoro et à Abalak* ». A Dakoro, la valeur de référence de cet indicateur est de 58. Les résultats des mesures sont en-deçà de la référence : 52 lors de la première année et 48 lors des deux années suivantes. Toutefois, la valeur ciblée sera atteinte en fin de phase. Au niveau de la zone d'Abalak, la valeur de référence de l'indicateur est de 35. Les mesures indiquent une valeur de 28 pour les deux premières années d'intervention et de 37 pour la troisième. Ces évolutions témoignent de la gestion dynamique des AE qui repose sur le maintien et l'investissement des AE les plus performants.

Indicateur 12 : « *Proportion d'éleveurs bien satisfaits des soins vétérinaires (> = 3)* ». Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur. Les mesures font ressortir une progression continue, avec des valeurs qui sont passées de 18 % en année 1, à 44 % en année 2, puis 62 % en année 3. Cette marge de progression appréciable traduit le rôle de plus en plus important que les SVPP jouent dans la fourniture de soins de santé animale au sein de la zone d'intervention. L'évolution globale constatée cache toutefois des disparités réelles entre les zones de Dakoro/Bermo et d'Abalak, en termes de degré de satisfaction des éleveurs par rapport aux prestations fournies par les privés. En effet, les résultats sont plus flatteurs à

⁶ De l'avis de certaines personnes ressources, les réticences des éleveurs seraient liées aux résultats encore peu probants de la vaccination.

Dakoro où le SVPP est plus performant et plus professionnel comparativement à celui d'Abalak.

Indicateur 13 : « *Nombre de SVPP opérationnels, avec au moins 20 auxiliaires d'élevage opérationnels* ». Comparativement à la valeur de référence qui est de 6, les mesures de l'indicateur mettent en exergue une tendance à la hausse régulière, puisque les valeurs sont passées de 9 (première année) à 10 (deuxième année), puis 13 (troisième année). Avec l'implantation en cours de 3 nouveaux SVPP, la valeur ciblée en fin de phase sera dépassée.

Indicateur 14 : « *Nombre de vaccinations dans les zones SVPP des bovins, des petits ruminants et des volailles* ». Pour ce qui concerne les bovins, la valeur de référence de cet indicateur est de 65 546. Les résultats des mesures sont passés de 54 852, lors de la première année, à 42 987, lors de la deuxième, puis à 95 429, lors de la troisième. Ces évolutions sont difficiles à interpréter dans la mesure où la base de calcul n'est pas identique : seules les vaccinations payantes ont été prises en compte, lors des deux premières années, alors que la valeur mesurée lors de la troisième année intègre tous les types de vaccinations depuis que les SVPP ont été réintégrés aux campagnes de vaccination financées par l'Etat.

Cette observation s'applique également au nombre de vaccinations de petits ruminants. Dans ce cas de figure, la valeur mesurée lors de la première année a été plus élevée que celle de deuxième année (88 857 contre 72 851). L'indicateur a pris une valeur beaucoup plus élevée lors de la troisième année (1 157 845).

S'agissant des volailles, les valeurs mesurées ont connu une évolution irrégulière, passant de 57 257 en première année, à 167 547 en deuxième année, puis à 103 184 en troisième année.

Indicateur 15 : « *Texte en matière de santé animale de proximité promulgué* ». La situation attendue en fin d'année 3 est atteinte, dans la mesure où la démarche de promotion du service vétérinaire privé de proximité (SVPP) est inscrite dans la « *Stratégie de développement durable de l'élevage (2012/2035)* », en particulier dans son axe stratégique portant sur le développement durable de la santé animale. Dans la même logique, le décret portant sur la professionnalisation de la fonction vétérinaire reconnaît (article 12) le SVPP comme mode d'installation des vétérinaires privés.

Le deuxième élément pris en compte dans l'indicateur est relatif à « *la proportion des vétérinaires SVPP et aux niveaux de satisfaction de ces opérateurs par rapport au rôle régalién de l'Etat (> = 3)*. On constate que la valeur ciblée en fin de phase (fixée à 75 %) est largement supérieure aux résultats des mesures effectuées, lors des trois premières années qui s'élèvent respectivement à 14 %, 20 % et 0 %⁷. La faiblesse des valeurs mesurées traduit la difficulté à développer sur le terrain une collaboration fructueuse entre les vétérinaires privés et les agents techniques déconcentrés de l'élevage, en dépit de la mise en place d'un cadre institutionnel et législatif habilitant pour la privatisation de la santé animale et des réunions de concertation entre les acteurs (dont les vétérinaires privés et les agents techniques) annuellement organisées par le SAREL. Néanmoins, cette appréciation ne reflète pas les évolutions en cours au niveau central où l'on note actuellement une forte acceptation et ouverture vis-à-vis du SVPP qui a entraîné sa reconnaissance comme mode d'installation.

⁷ Pour avoir une meilleure idée du niveau réel de satisfaction des vétérinaires SVPP, il semble judicieux d'assouplir l'appréciation de l'indicateur, en prenant en compte les niveaux de satisfaction entre 2 et 3. Cela permettrait également d'apprécier l'évolution, sans être trop exigeant voire irréaliste.

L'indicateur intègre également « *le nombre de partenaires techniques et financiers qui s'inscrivent dans la démarche des SVPP* ». Les valeurs mesurées ont progressé régulièrement depuis la première année et les résultats de la troisième année (75 %) correspondent déjà à la valeur ciblée en fin de phase. Ceci témoigne de la reconnaissance progressive du SVPP par les PTF qui interviennent dans le domaine de l'élevage en général et dans celui de la santé animale en particulier.

Indicateur 16 : « *Existence d'une organisation qui assure la représentation et la défense des intérêts des SVPP* ». La création de l'association des vétérinaires privés du Niger (AVPN) était prévue en année 3. Cette décision a été mise en œuvre de façon anticipée, dès la première année d'intervention du projet.

Par-delà l'existence formelle de l'AVPN, l'indicateur s'intéresse à l'efficacité de cette organisation, en l'occurrence le degré de satisfaction de ses membres, sur la base d'une auto-évaluation. Du fait de l'enthousiasme suscité par la création de l'association, la valeur mesurée lors de la première année a été relativement élevée (29 %). Par la suite, le constat du faible dynamisme de l'organisation a engendré un sentiment de découragement qui s'est traduit par une forte baisse de la valeur mesurée lors de la deuxième année (10 %). La relance des activités de l'AVPN, qui a beaucoup défendu la cause des privés notamment leur implication dans certaines actions en santé animale, explique la valeur plus élevée qui a été mesurée lors de la troisième année (42 %).

Indicateur 17 : « *Productivité numérique des petits ruminants* ». La valeur de référence de cet indicateur est de 1,09. Les valeurs mesurées ont connu une progression erratique : 0,43 lors de la première année, 0,69 au cours de la deuxième année et 0,35 lors de la troisième année. Cet état de fait s'explique par l'augmentation du taux de mortalité entre la deuxième et la troisième année consécutive aux aléas climatiques. A cela s'ajoute le constat de la faiblesse du taux de fécondité qui pourrait être imputée à plusieurs facteurs (systèmes de conduite, produits alimentaires consommés et potentialités des races animales).

Indicateur 18 : « *Proportion d'éleveurs pratiquant une complémentation stratégique dans les sites (> = 3)* ». Pour cet indicateur, la valeur de référence est la même que celle mesurée lors de la première année : 7 %. Elle a connu une hausse en deuxième année (34 %), suivie d'une forte baisse l'année suivante (24 %) qui a correspondu à une mauvaise campagne pastorale⁸. Il convient de signaler que, lors des années de crise, les pratiques de complémentation qui sont développées dans les systèmes d'élevage de la zone visent essentiellement à assurer la survie du bétail. La complémentation stratégique n'est pratiquée que lors des années normales et n'intéresse que les systèmes d'élevage tournés vers le marché, à travers la production laitière et l'embouche.

3.1.4 Indicateurs du résultat 2

Indicateur 19 : « *Degré de satisfaction des utilisateurs des BIAE* ». Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur qui n'a été mesurée que lors de la troisième année (les BIAE ayant été installées en année 2). Les résultats obtenus (2,6) traduisent l'appréciation positive portée par les utilisateurs qui insistent sur la qualité et la disponibilité en temps opportun des intrants.

⁸ Au cours de cette année, les éleveurs ont fait face aux difficultés découlant de la rupture des stocks d'aliments du bétail qui a favorisé le développement de stratégies de spéculation par les commerçants.

3.1.5 Indicateurs du résultat 3

Indicateur 20 : « Nombre de ménages membres des banques céréalières ». Au vu de la valeur de référence (1 600), les résultats des mesures révèlent une évolution positive constante entre la première et la troisième année (passage de 1 956 à 2 418). En ce qui concerne le nombre de banques céréalières fonctionnelles, la valeur de référence est de 26. Les mesures mettent en évidence une évolution irrégulière marquée par une baisse de la valeur entre la première et la deuxième année (passage de 30 à 22), suite à la décision du projet de passer d'une stratégie de soutien aux banques communautaires (niveau village) à la mise en place de points d'approvisionnement (PA) de plus grande taille à échelle communale (capacité de stockage et couverture). Avec l'implantation des 3 nouveaux PA, il y a eu une hausse lors de la troisième année (25).

Indicateur 21 : « Degré de satisfaction au niveau des ménages vulnérables ($> = 3$) ». La valeur de référence est la même que celle qui a été mesurée lors de la première année (2,2). Les résultats obtenus lors de la deuxième et de la troisième année indiquent une valeur de 2,1. Ces résultats sont mitigés et révèlent des insuffisances liées au niveau de satisfaction des besoins (durée de la période d'accès aux céréales). Cette durée est fortement influencée par l'arrivée de nouveaux consommateurs (transhumants notamment) autour des banques/points d'approvisionnement lors des périodes d'ouverture de ceux-ci.

3.1.6 Indicateurs du résultat 4

Indicateur 22 : « Proportion de sites de concentration avec trois partenaires agissant en synergie ». Compte tenu de la difficulté à impulser sur le terrain une véritable dynamique de partenariat, cet indicateur n'a pas été mesuré lors de la première année. Les résultats des mesures ont indiqué une valeur de 33 % lors de la deuxième année et de 68 % lors de la troisième année.

Indicateur 23 : « Nombre de ménages dont les animaux bénéficient d'une couverture sanitaire pendant une année ». Les mesures de cet indicateur indiquent une progression régulière et importante des valeurs qui sont passées de 1 649 lors de la première année à 3 023 au cours de la deuxième année, avant d'atteindre 8 269 lors de la troisième année. Cette évolution traduit l'augmentation du soutien accordé par les intervenants extérieurs aux opérations de reconstitution du cheptel couplées avec un suivi sanitaire des animaux.

3.1.7 Indicateurs du résultat 5

Indicateur 24 : « Taux de bonne exécution des conventions conclues avec les communes ($> = 3$) ». Pour cet indicateur, la valeur mesurée lors de la première année est de 0 %. Des acquis ont été enregistrés par la suite dans le cadre du partenariat entre le projet et les communes. Les mesures ont révélé des valeurs importantes lors des deux années suivantes qui s'élèvent respectivement à 58 % et 63 %.

En ce qui concerne l'exécution du partenariat avec les radios locales, on constate une tendance d'évolution similaire, avec des valeurs qui sont passées de 12,5 %, lors de la première année, à 50 % au cours de deuxième année, puis à 75 % lors de la troisième année.

En revanche, les performances ont été instables dans le cadre du partenariat entre le projet et les associations locales. Les mesures effectuées lors de la première année indiquent un résultat nul. Au cours des deux années suivantes, les valeurs sont passées de 75 % à 67 %.

Indicateur 25 : « *Nombre total de missions de suivi opérationnel* ». Pour cet indicateur, les valeurs sont cumulées d'une année à l'autre. Au cours des trois premières années, les valeurs mesurées sont passées de 3 à 9 puis 17. Le renforcement de l'équipe de la Coordination régionale de l'ONG Karkara (recrutement d'un chargé de programme en 2012) contribue à l'amélioration de l'efficacité du suivi des activités du projet par le PLP.

En ce qui concerne le renforcement des capacités (outils de comptabilité et de gestion des ressources humaines), il convient de mentionner qu'en plus du personnel du projet, d'autres employés de Karkara ont bénéficié d'une formation sur la gestion des ressources humaines et une autre sur la maîtrise du logiciel SAGE. Le logiciel SAGE est actuellement capitalisé et valorisé au niveau du siège de Karkara et de certains projets.

S'agissant du taux des rapports élaborés par le projet et ayant fait l'objet d'un feedback pertinent et utile, il n'y a pas eu de mesure de l'indicateur au cours de la première année. Lors des deux années suivantes, les valeurs mesurées sont passées de 60 % à 100 %. Cette appréciation prend en compte aussi bien le feedback apporté par la CRC lors des bilans intermédiaires que celui apporté pour la validation du rapport final.

Le taux de participation active aux cadres de concertation (impliquant les communes, les PTF et les services techniques déconcentrés) n'a pas été mesuré lors de la première année. Les valeurs mesurées sont de 100 % en deuxième et troisième années.

Le nombre d'actions menées par le PLP au profit des groupes cibles du projet SAREL a été nul lors de la première année. Au cours de la deuxième année, l'ONG a exécuté une action concrète dans le domaine de l'éducation nutritionnelle. Lors de la troisième année, elle a mené deux actions dans la zone d'intervention du projet SAREL dont l'une porte sur la fourniture de semences améliorées.

3.2 Acquis, difficultés et réajustements apportés

3.2.1 Principaux atouts et apports du projet

Les observations effectuées sur le terrain ont permis de relever des points forts de l'intervention du projet à différents niveaux.

Il s'agit incontestablement d'une intervention audacieuse dans la mesure où elle choisit de cibler des sites qui sont dans une situation de grande vulnérabilité. Cette démarche repose sur le pari consistant à réduire l'écart de conditions de vie entre les populations rurales vivant dans les zones où les potentialités agro-physiques sont fortement valorisées, grâce à des investissements extérieurs importants et celles résidant dans des zones où ces potentialités sont insuffisamment valorisées. Dans ces zones défavorisées, la stratégie du projet SAREL est centrée prioritairement sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables.

Les actions menées par le projet constituent un puissant levier pour préserver le patrimoine productif et les moyens d'existence des ménages : reconstitution du cheptel, amélioration de

la productivité agricole et animale, intégration agriculture/élevage, accessibilité aux céréales et aux aliments du bétail, formations, etc. Ces actions sont perçues comme étant un moyen efficace pour sortir les ménages de la précarité.

Les options stratégiques du projet sont largement appréciées parce qu'elles reposent sur l'exécution concomitante des actions de développement et des opérations d'urgence qui sont considérées comme nécessaires pour conforter les premières, lors des périodes de crise. Face à la fréquence des crises alimentaires qui affectent la zone, le défi ne porte plus sur le passage harmonieux entre l'urgence et le développement, mais plutôt sur l'articulation nécessaire de ces deux modes d'action, afin qu'ils puissent se renforcer mutuellement.

Sur un autre plan, la stratégie d'intervention du projet présente une tonalité originale liée au fait qu'elle s'emploie à conjuguer dans une démarche de synergie active les efforts de la plupart des PTF qui interviennent dans la zone. Ce choix se fonde sur l'idée qu'au-delà la diversité de leurs approches d'intervention, les projets en cours d'exécution dans la zone partagent des préoccupations communes portant sur l'amélioration des conditions d'existence des populations locales. Par conséquent, il est indispensable non seulement de renforcer la complémentarité entre les interventions, mais aussi de favoriser une concentration des appuis, en vue de générer des impacts significatifs.

Il convient de souligner que l'exigence de la mise en place des jalons de la pérennisation des actions a été prise en compte dès la phase de formulation du projet. Le phasage de l'intervention a permis de distinguer trois étapes successives : (i) une première étape consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des actions structurantes et des autres appuis (y compris le renforcement du dispositif national de SVPP) ; (ii) une deuxième étape (intervenant à partir de l'année 4) axée sur le renforcement des capacités des groupes cibles et l'appui à l'appropriation des actions engagées ; et (iii) une troisième étape (correspondant à l'année 5) marquée par le passage du témoin entre le projet et les acteurs de la pérennisation des activités engagées⁹.

3.2.2 Difficultés majeures

La mise en œuvre des activités du projet SAREL se heurte à des contraintes repérables à quatre niveaux au moins :

- la privatisation de la santé animale a connu des aléas conjoncturels consécutifs à l'instauration, à partir de la campagne de 2008/2009, du système de la gratuité des vaccinations contre les principales maladies animales que les pouvoirs publics cherchent à éradiquer (péripleumonie contagieuse bovine, peste des petits ruminants et pasteurellose cameline). Après une période d'une durée de deux ans au cours de laquelle les vétérinaires privés n'ont pas été associés à l'exécution de la campagne de vaccination du bétail, leurs prérogatives en matière d'exercice du mandat sanitaire ont été rétablies ;
- la promotion des actions synergiques est entravée par la faible cohérence des stratégies d'intervention adoptées dans la conduite d'activités similaires. Cela est

⁹ VSF/B a défini une stratégie de durabilité qui impose de structurer chaque intervention en deux étapes successives : (i) la première phase qui correspond aux années de démarrage des activités doit être consacrée à l'analyse des acteurs en présence et la fourniture des appuis prévus ; et (ii) la seconde phase intervenant dans les dernières années doit être marquée par la concentration des efforts sur les acteurs clés susceptibles de prendre la relève.

particulièrement manifeste en ce qui concerne les opérations de reconstitution du cheptel dont les modalités d'opérationnalisation varient d'un intervenant extérieur à un autre (application ou non du principe de la rotation, configuration de la chaîne de solidarité, délais pour le transfert des animaux au groupe cible suivant, taille et composition du lot de petits ruminants remis à chaque bénéficiaire, etc.) ;

- les limites du partenariat avec les communes et les organisations locales ont été largement éprouvées. Cet état de fait a engendré de réelles difficultés résultant de la faible capacité des communes à assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures mises en place (banques céréalières, banques d'aliments du bétail, points d'approvisionnement et boutiques d'intrants). Les données issues du suivi-évaluation de ces infrastructures ne sont pas exploitées par les communes qui ne disposent pas d'une visibilité réelle sur leur patrimoine. De même, les structures associatives ne sont pas parvenues à dépasser le stade de simples prestataires de services pour se positionner comme des acteurs capables de développer une vision stratégique articulée autour de la pérennisation des dynamiques impulsées par le projet SAREL. Le principe de la subsidiarité n'est pas appliqué entre les organisations faîtières et les structures locales, lorsqu'il s'agit d'exécuter les conventions de partenariat avec le projet (conduite de la sensibilisation dans les sites par les organisations faîtières en lieu et place des organisations locales) ;
- la faiblesse du dispositif de suivi de certaines actions exécutées par VSF-B/Karkara pour le compte d'autres intervenants extérieurs, en l'occurrence l'opération de reconstitution du cheptel financée par le PUSADER. Dans le cadre de cette expérience, certains lots de quatre caprins ont été alloués à des femmes, sans qu'un dispositif d'appui organisationnel des bénéficiaires et de suivi sanitaire des animaux ne soit mis en place. Certaines bénéficiaires rencontrées sur le terrain déclarent qu'elles n'ont pas pu sortir de la précarité parce que l'appui qu'elles ont reçu ne leur permet pas d'atteindre un seuil de viabilité économique.

3.2.3 Ajustements apportés

Au cours de la mise en œuvre du projet SAREL des recentrages ont été opérés pour faire face à certaines difficultés rencontrées. Ces ajustements portent sur :

- le remplacement du système de gestion communautaire des banques d'intrants alimentaires qui s'est révélé peu performant par un système de gestion déléguée mis en place sous l'égide des communes ;
- l'établissement d'un dispositif d'accompagnement des acteurs qui sont impliqués dans l'expérience des « *champs écoles pastoraux* » (soutien financier pour l'achat de semences améliorées et de petits ruminants), en vue de favoriser l'adoption des innovations technologiques ;
- la construction d'un mécanisme d'articulation entre les SCAP/RU et le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, en vue d'accroître l'efficacité des interventions en matière d'alerte précoce et d'évaluation des besoins de populations confrontées aux crises alimentaires ;

- l'appui au développement de l'élevage des volailles positionné comme première ligne de défense contre l'insécurité alimentaire dans les ménages vulnérables qui ont bénéficié de l'allocation d'un cheptel de petits ruminants.

4. COUTS ET EFFICIENCE DES INTERVENTIONS

En année 1, le taux d'exécution du budget a été de 83 %. La quasi-totalité des investissements dédiés au fonctionnement du projet pour les prochaines années a été réalisée (véhicules, motos, matériels informatiques, pédagogiques, vétérinaires...).

En année 2, le taux d'exécution du budget s'est élevé à 91 %, si l'on prend en compte le budget prévu dans le DTF et le report de l'année précédente. Il est à noter que les taux ont été variables, en fonction des résultats, à cause de différents facteurs (faible disponibilité de certains partenaires institutionnels, forte sollicitation du personnel pour mener des activités d'urgence, etc.)

Le taux d'exécution du budget de l'année 3 est de l'ordre de 97 %. La quasi totalité des appuis prévus ont pu être réalisés. Sur le plan opérationnel, le projet a initié des actions importantes en matière d'investissement et d'accompagnements au profit des bénéficiaires.

Dans l'ensemble, le projet a continuellement amélioré le taux d'exécution de son budget annuel.

5. ANALYSE DES IMPACTS

5.1 Méthode

5.1.1 Contraintes

La durée d'intervention du projet couvre une dizaine d'années, compte tenu du fait que le projet SAREL constitue le prolongement du PROXEL. De ce fait, l'on dispose d'un recul suffisant pour tenter de cerner les premiers effets et impacts des actions menées. Au stade actuel, certains effets bénéfiques induits par l'intervention en termes d'amélioration des conditions de vie des groupes très vulnérables sont visibles, bien que l'on ne puisse pas déterminer s'ils sont d'ordre structurel ou conjoncturel.

En revanche, d'autres types d'impact sont plus difficiles à repérer, en particulier ceux liés aux changements sociaux que le projet entend promouvoir par le renforcement des capacités des communautés à formuler leur vision d'avenir, à modifier les relations entre les divers groupes d'acteurs en présence et à faire émerger de nouvelles attitudes et pratiques dans les domaines de la santé et de la nutrition, de la scolarisation des enfants, de la valorisation des innovations technologiques, etc.

Sur un autre plan, on constate que l'analyse des impacts du projet se heurte aux limites des matériaux issus du suivi-évaluation. Les indicateurs renseignés périodiquement mettent en évidence certaines disparités entre les strates de l'enquête du point de vue des effets induits par les actions menées. Les données collectées ne permettent pas toujours d'appréhender les facteurs de différenciation qui sont en jeu entre les zones agro-écologiques d'une part et, d'autre part entre les sites de concentration et les localités bénéficiant d'un volume d'appuis

plus réduit. Or, la prise en compte de ces facteurs est indispensable pour agir efficacement sur les leviers de correction des faiblesses constatées et de pérennisation des acquis enregistrés.

Le troisième facteur important à prendre en compte dans la réflexion sur les impacts concerne la similitude des actions menées au niveau d'un même site par plusieurs intervenants (appui à la reconstitution du cheptel, mise en place de stocks d'intrants alimentaires, renforcement des capacités des groupes cibles, etc.). L'impulsion par le projet SAREL d'actions synergiques engageant plusieurs PTF conduit à complexifier les dynamiques en cours sur le terrain. Cette situation rend difficile la délimitation des impacts qui peuvent être attribués spécifiquement à chaque intervention du projet. Les appuis dans le domaine de la santé animale de proximité qui constituent un domaine réservé quasi exclusivement au projet font exception à cette règle.

5.1.2 Trame d'analyse

La réflexion sur les impacts du projet SAREL pose quatre questions essentielles :

- quelles innovations ont été apportées dans la stratégie d'opérationnalisation des actions ?
- quels sont les acquis majeurs enregistrés et de quelle manière contribuent-ils dans la production des impacts ?
- quelles sont les difficultés rencontrées ?
- quels sont les défis à relever pour créer les conditions de durabilité des dynamiques impulsées ?

5.2 Volet 1 : «Infrastructures structurantes»

Le volet consacré aux « *infrastructures structurantes* » a défini deux buts essentiels et les activités permettant de les atteindre. Ces buts portent sur : (i) la mise en place de dispositifs de vente à prix modéré permettant de renforcer la sécurité alimentaire des populations et du bétail (banques de céréales et d'aliments du bétail) ; et (ii) l'application de mesures d'accompagnement visant à garantir la viabilité des dispositifs (fonds de roulement, renforcement des capacités de gestion et dispositif de contrôle).

Les conditions de sécurité alimentaire durable et structurelle sont renforcées dans la zone grâce à la mise en œuvre des activités suivantes :

- création et/ou renforcement des banques de céréales et d'aliments de bétail pour améliorer l'accessibilité des populations à ces intrants alimentaires en période de soudure ;
- mise en place de boutiques d'intrants agri-élevage en gestion déléguée et appui à la mise en réseau de ces dispositifs sur la base d'une charte de déontologie ;
- renforcement des capacités des différents dispositifs en vue de créer les conditions de leur pérennité économique et sociale ;

- réalisation d'infrastructures complémentaires permettant d'améliorer les conditions de production et de vie des populations (réhabilitation de puits, stations de pompage, parcs de vaccination, etc.).

De l'avis de la plupart des interlocuteurs rencontrés dans la zone d'intervention, les domaines dans lesquels les impacts du projet SAREL sont les plus significatifs concernent :

- l'accessibilité aux stocks alimentaires de sécurité, à travers les banques de céréales, les points d'approvisionnement et les banques d'aliments de bétail ;
- l'accessibilité aux intrants agricoles, vétérinaires et zootechniques à travers les boutiques d'intrants.

5.2.1 Accessibilité aux stocks alimentaires de sécurité

Les apports des stocks alimentaires de sécurité sont bien appréciés par les interlocuteurs rencontrés qui estiment que ces dispositifs jouent un rôle important dans la consolidation de la sécurité alimentaire de proximité. Dans le contexte spécifique de la zone d'intervention, l'enjeu de l'accès à ces dispositifs est crucial compte tenu des multiples fonctions et services qu'ils assurent :

- atténuation des effets de la hausse des prix des intrants alimentaires en période de soudure ;
- renforcement des filets de protection sociale pour les ménages les plus vulnérables ;
- préservation du patrimoine productif et des moyens d'existence des exploitations familiales ;
- réduction des effets de l'enclavement et de l'éloignement géographique sur les possibilités d'accès aux intrants alimentaires.

En plus de l'accessibilité des intrants alimentaires au moment opportun, l'étude réalisée en 2010 sur la viabilité des banques communautaires en zone pastorale et agropastorale dans les départements de Dakoro et d'Abalak¹⁰ a identifié d'autres atouts importants, à savoir : (i) la proximité du point d'approvisionnement ; (ii) la possibilité d'acheter de manière échelonnée de petites quantités de céréales et d'aliments pour bétail ; (iii) l'influence bénéfique exercée sur les prix pratiqués par les commerçants privés ; (iv) le renforcement des liens entre les membres de la communauté ; (v) le développement des compétences locales en matière de gestion des infrastructures communautaires ; et (vi) le rehaussement du prestige des sites d'implantation des banques.

Les rapports d'activités annuelles établissent un bilan quantifié des activités menées par le projet pour faciliter l'accessibilité aux intrants alimentaires.

Lors de la première année de son intervention, le projet SAREL a fourni des appuis comprenant : (i) la mise en place d'un stock supplémentaire de 120 tonnes de mil au niveau de

¹⁰ Assane, Y., et al, 2010. Rapport de l'étude sur la viabilité des banques communautaires en zones pastorales et agropastorales dans les départements de Dakoro et d'Abalak.

17 des anciennes BC héritées du PROXEL qui se caractérisent par un niveau satisfaisant de performance (sur la base des auto-évaluations appuyées par le projet) ; (ii) l'allocation de 50 tonnes de riz à 5 BC nouvellement créées en lien avec le PAM et dont les sites ont été choisis sur la base de concertations avec les communes concernées¹¹ ; et (iii) le placement de 60 tonnes d'aliments du bétail dans 9 BAB dont certaines sont nouvelles, alors que d'autres sont anciennes.

La deuxième année a été marquée par un réajustement de la stratégie d'appui qui s'est traduit par la réduction du nombre de dispositifs bénéficiant d'un accompagnement (22 BC, contre 30 lors de la première année). Dans ce cadre, le projet a transféré aux communes les fonds de roulement d'une dizaine de nouvelles banques en voie d'implantation.¹² Il a également procédé à l'exclusion de 3 anciennes BC et de 2 anciennes BAB, pour cause de mauvaise gestion et de non-respect des différents engagements pris.

Parallèlement à cette réorientation, le projet a renforcé les stocks céréaliers de la zone de Dakoro, en affectant 57 tonnes réparties entre 7 BC ayant un système de gestion performant. Sur la base des résultats des auto-évaluations des banques, le projet a alloué 10 tonnes d'aliments du bétail à 2 BAB. Le rapport d'activités fait ressortir deux éléments saillants : (i) l'augmentation du nombre de bénéficiaires, en lien avec l'intérêt suscité par les dispositifs (1956 en année 1 et 2400 en année 2) ; et (ii) l'amélioration de l'efficacité des appuis induite par l'allongement de la période d'accessibilité des ménages aux banques qui est passé de 29 jours en année 1 à 46 en année 2, tout en respectant la norme nationale fixée à 15 kg par personne et par mois.

Lors de la troisième année, le nombre de BC fonctionnelles est passé à 25, suite à la mise en place de 3 points d'approvisionnement (PA) dans la zone d'Abalak¹³. La capacité de stockage de ces PA est comprise entre 50 et 80 tonnes, en fonction de la nature de l'aliment (son de blé, mil, etc.). En raison des mauvais résultats de la campagne agricole, le nombre des utilisateurs des dispositifs a fortement augmenté (5 665). A ce propos, le rapport d'activités de l'année 3 souligne que : *« les populations se rapprochent de ces stocks stratégiques, lorsque l'année est mauvaise sur le plan alimentaire. De plus, certaines zones de repli des transhumants se trouvent proches d'une BC (réserve de Gadabédji, vallée de la Tarka). Les populations savent qu'elles y trouveront des céréales à moindre coût que sur les marchés environnants, et parfois même avec un accès à des stocks subventionnés »*.

Face au niveau élevé de la demande sociale, les BC n'ont pas été en mesure d'assurer une couverture optimale des besoins alimentaires des ménages les plus vulnérables, bien que le volume des stocks globaux ait augmenté, grâce aux appuis extérieurs. Le projet SAREL a mobilisé 133 tonnes de mil (70 tonnes sur les fonds du projet et 63 tonnes octroyées par le PAM) qui ont été réparties entre les sites de concentration.

L'année 2012 a été marquée par une hausse vertigineuse du prix des céréales qui a atteint un point culminant en mai, avec la vente de la « tia » (mesure d'une capacité de 2,5 kg) à 1 000 francs cfa dans la zone pastorale. La pénurie de mil sur les marchés a atteint un niveau si

¹¹ Certaines BC ont été implantées dans les chefs-lieux des communes, afin que tous les ressortissants puissent y accéder. D'autres BC ont été installées dans des sites à forte concentration de populations et d'actions de développement.

¹² En ce qui concerne ces banques, les stocks avaient été mis en année 1, mais la construction des magasins n'avait pas été entamée.

¹³ Il s'agit des trois sites suivants : Akoubounou, Chadawanka et Kijigari.

élevé que plusieurs BC n'ont pas pu se réapprovisionner en raison à la fois de la flambée des prix et des risques de mévente liés à la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Face à cette situation, de nombreuses BC ont dû s'approvisionner en riz à plusieurs reprises pour répondre à la demande des ménages qui se sont trouvés confrontés à un déficit céréalier dès le mois de février. Malgré les mesures, la plupart des magasins se sont retrouvés vides dès le mois de juin, alors que la véritable période de soudure n'avait pas encore commencé.

En ce qui concerne l'aliment du bétail, les banques ont acheté 123 tonnes pour les revendre aux éleveurs.

Dans le souci d'améliorer l'efficacité des banques, le projet SAREL a apporté dans sa stratégie d'intervention des innovations articulées autour de trois axes principaux qui concernent :

- l'option en faveur d'un ancrage des banques d'intrants alimentaires dans la décentralisation ; ce qui suppose un appui aux communes afin qu'elles puissent assurer leur fonction de maîtrise d'ouvrage ;
- l'expérimentation du système de gestion déléguée basée sur une articulation étroite entre les stocks de proximité et le dispositif national et communal de gestion des crises alimentaires ; ce qui favorise le renforcement des mécanismes de contrôle par les acteurs concernés (conseillers communaux, agents techniques du SAP et de la CCA, représentants des bénéficiaires) ;
- la fourniture d'appuis permettant de renforcer les capacités des Organisations Inter-Banques (OIB), tout en leur conférant une plus grande valeur ajoutée, à travers la délégation de responsabilités en matière de contrôle interne et d'appui/conseil.

Les acquis susceptibles d'avoir un effet de levier significatif dans la production d'impacts durables concernent :

- les efforts visant à redresser les dispositifs qui sont en crise parce qu'ils font l'objet d'une stratégie de « détournement/récupération » par des leaders influents. Les pratiques en vigueur au niveau de ces dispositifs se traduisent généralement par le non renouvellement des comités de gestion, le détournement des fonds, l'accès inéquitable aux intrants alimentaires, etc. *La performance générale d'autogestion des banques est passée de 41% en année 2 à 45 % en année 3. Cette évolution rend compte des efforts déployés en matière de formation, d'encadrement et de suivi de ces banques.* Dans la perspective de la consolidation d'une telle dynamique, l'accent devra être mis sur le renforcement du dispositif de contrôle externe et l'instauration du système de gestion déléguée au niveau des banques en crise. Cette option est d'autant plus justifiée que l'expérience des PA atteste de la valeur ajoutée d'un tel système (transparence et fiabilité de la gestion, sécurisation du fonds de roulement, traçabilité des quantités distribuées et recettes encaissées, etc.)
- l'appui à l'appropriation des dispositifs par les communes, à travers la mobilisation d'une contribution financière représentant un gage d'engagement des collectivités locales ; la fourniture de cette contrepartie renforce la motivation des communes à s'impliquer activement dans la supervision et le contrôle des dispositifs ;

- le renforcement des capacités des comités de gestion des banques et des OIB qui sont chargées d'appuyer le processus de pérennisation des dispositifs, à travers l'appui à l'élaboration et l'application des outils de gestion, la définition de seuils plafonds, la maîtrise des coûts de fonctionnement, etc.

Les interlocuteurs rencontrés insistent sur la persistance de difficultés qui sont liées au niveau élevé des coûts de transaction qui affecte négativement la performance de leurs actions. Le rapport d'activités de l'année 1 insiste sur la hausse des coûts de revient, en particulier le prix d'achat des céréales et les frais de transport. Cet état de fait entraîne un effritement du fonds de roulement qui se traduit par la diminution des stocks à chaque renouvellement. Cette tendance est dans le rapport d'activités de la troisième année qui fait observer que « *la plupart du temps, les BC/BAB connaissent une décapitalisation fréquente, occasionnant de multiples renforcements des stocks initiaux ou finissent par disparaître* ».

Il convient d'ajouter que les contre-performances des dispositifs s'expliquent par la mission impossible qu'on leur assigne et qui consiste à concilier deux exigences contradictoires : d'une part, mettre en place un système d'approvisionnement et de gestion collectif des intrants alimentaires qui soit rentable ; et d'autre part, fournir les céréales et les aliments du bétail à des conditions qui soient avantageuses pour les bénéficiaires (vente à prix social)¹⁴.

Dans le souci de sortir d'un tel dilemme, certaines banques ont cru trouver une issue dans la réduction du volume de leurs achats d'aliments du bétail. Ainsi, « *la totalité des fonds disponibles n'a pas été convertie en aliments du bétail et les réapprovisionnements ont été timides à cause de la forte spéculation des commerçants sur les prix de ces intrants* » (rapport d'activités, année 3)¹⁵.

Les insuffisances inhérentes à une telle stratégie résident dans le fait que les quantités d'aliments du bétail qui sont distribuées par les banques restent très limitées et largement inférieures aux besoins exprimés par les éleveurs. En se dotant de stocks très faibles par rapport à la demande, les banques se trouvent dans l'impossibilité d'exercer une réelle influence susceptible de peser sur le phénomène de spéculation sur le prix des intrants alimentaires.

Il faut souligner que même si la performance du système de gestion déléguée est incontestable, la portée de son impact est nécessairement limitée, en l'absence d'une capacité de réflexion et de pilotage stratégique des PA adressant les défis de la pérennisation. Les visites effectuées au niveau de certains sites ont permis de constater que les communautés bénéficiaires adoptent une attitude de retrait en ce qui concerne la gestion du dispositif. Cette attitude explique qu'aucune initiative n'ait été prise pour assurer l'approvisionnement des PA en 2013. Interpellés sur cette question, les bénéficiaires font remarquer que : « *le point d'approvisionnement a été mis entre les mains de la mairie et on s'attendait à voir le magasin réapprovisionné cette année afin qu'on puisse encore accéder aux céréales. Mais, on a constaté que l'argent est dans le compte en banque et que le magasin reste vide. Depuis les récoltes, le prix de la « tia » ne cesse d'augmenter sur les marchés* » (focus group avec des bénéficiaires du PA de Chadawanka).

¹⁴ Au niveau du PA de Kijgari, le prix de cession de la « tia » a été fixé à 350 francs en 2012, contre 650 francs à la même période sur les marchés locaux.

¹⁵ De l'avis des membres des OIB, seuls 9 BC (sur 19) ont assuré un réapprovisionnement dans la zone de Dakoro au début mars 2013.

Le défi du renforcement de la viabilité économique et sociale des dispositifs impose d'accorder une attention soutenue à certaines problématiques essentielles qui concernent :

- la sensibilisation des communautés bénéficiaires à la nécessité de développer une capacité de réflexion et de pilotage stratégique des dispositifs pour garantir leur pérennisation. Cette exigence se pose avec acuité en ce qui concerne les PA dont la gestion est performante, mais qui restent fragiles en l'absence d'une appropriation par les différents acteurs concernés (bénéficiaires et conseillers communaux) ;
- la sécurisation du système d'approvisionnement des banques en intrants alimentaires, grâce à l'établissement de mécanismes d'articulation avec le dispositif communal et national (possibilités de s'approvisionner auprès de l'OPVN, prise en charge de toutes les opérations de distribution ou de vente organisées au niveau local, etc.). Cette sécurisation suppose également le renforcement de la dynamique des OIB, dans le but de favoriser le recensement des besoins, le regroupement des commandes, la prise en charge des négociations avec les sources d'approvisionnement, l'organisation des moyens de transport, etc. ;
- l'élaboration de comptes d'exploitation permettant d'avoir une meilleure maîtrise de l'équilibre financier des dispositifs (prix d'achat, coût de transport, frais de gestion des stocks, coût d'amortissement des magasins ou de location éventuelle par les communes, etc.). Le bilan financier doit intégrer également le coût du contrôle externe qui est actuellement pris en charge par le projet. Dans les années à venir, la nécessité s'impose d'assurer l'accompagnement et le contrôle externe au niveau des banques. Par conséquent, les modalités de prise en charge du coût de cette fonction devront être clairement définies (inscription d'une ligne dans le budget des communes, prélèvement financier sur les ventes, etc.).

5.2.2 Accessibilité aux intrants agricoles, vétérinaires et zootechniques

La mise en place des boutiques d'intrants procède d'une vision élargie de la problématique de la sécurité alimentaire qui établit une articulation entre l'exigence de l'accès immédiat et direct aux intrants alimentaires, grâce aux stocks de proximité et la nécessité du renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et animale, grâce à l'établissement d'un mécanisme de fourniture des intrants (semences sélectionnées, produits phytosanitaires, produits vétérinaires et zootechniques). Les activités menées dans le cadre des boutiques d'intrants sont bien appréciées par les bénéficiaires parce qu'elles répondent à la préoccupation de sécurisation de l'économie des ménages induite par l'amélioration de la productivité des systèmes agricoles et pastoraux. Les avantages mis en exergue par les interlocuteurs concernent la disponibilité des intrants au niveau des sites et la qualité des produits¹⁶.

L'appui du projet SAREL aux populations afin qu'elles puissent accéder aux intrants de production a été entamé lors de la deuxième année d'intervention du projet. En effet, l'équipe du projet a estimé nécessaire de reporter à plus tard l'implantation des boutiques d'intrants

¹⁶ Le recours aux conseils du gestionnaire est très peu pratiqué par les utilisateurs du fait que la plupart des formations/sensibilisations est faite en leur présence. En outre, les producteurs ne se rendent pas toujours eux-mêmes à la boutique pour acheter les intrants.

pour concentrer ses efforts sur les actions directes de sécurité alimentaire en vue d'atténuer les effets de la sécheresse de 2009.

Dans le courant de l'année 2, le projet a procédé à l'installation de 6 BIAE (4 à Dakoro et 2 à Abalak), en ciblant exclusivement les zones agricoles et agropastorales. Le choix des sites a été fait en tenant compte de plusieurs paramètres, à savoir : le potentiel de développement de la zone, le niveau d'offre de services, l'importance des besoins exprimés, la valeur ajoutée potentielle des services multi dimensionnels et le maillage du réseau des auxiliaires d'élevage. Les terrains abritant les magasins ont fait l'objet d'une décision d'attribution foncière adoptée par les conseils communaux. Dans un premier temps, le projet a livré les stocks de matériels et d'intrants agricoles et vétérinaires. Les intrants zootechniques ont été fournis ultérieurement.

<i>Encadré n° 1 : Investissements réalisés dans le cadre de l'implantation de la boutique d'intrants de Kijari (FCFA)</i>	
<i>Bâtiments et suivi des travaux</i>	3 426 708
<i>Equipements d'aménagement</i>	300 535
<i>Matériel agricole pour location</i>	110 484
<i>Produits et intrants agricoles</i>	455 475
<i>Produits et intrants vétérinaires</i>	1 242 200
<i>Appui en matériel</i>	411 019
<i>Fonds de roulement</i>	1 697 675
<i>Montant total à rembourser</i>	1 054 347

Le rapport d'activités de la troisième année met l'accent sur l'augmentation du nombre des boutiques d'intrants et le niveau satisfaisant d'utilisation de ces dispositifs par les bénéficiaires. Au cours de la période allant de juin 2011 à mai 2012, 19 044 utilisateurs ont été dénombrés au niveau de 17 boutiques d'intrants existantes (15 BIAE et 2 BIE). Le rapport fait observer que « *dans les années à venir, ce chiffre devrait encore augmenter, grâce à l'accent mis sur la promotion des champs écoles pastoraux, la vulgarisation des techniques d'intégration agriculture-élevage, ainsi que les applications des itinéraires techniques pour les cultures* ». Dans le cadre du partenariat entre le projet SAREL, le PASEL, la CVR PROXIVET et des communes du département de Dakoro, 6 nouvelles boutiques d'intrants ont été créées¹⁷.

Dans le processus de mise en place de ces boutiques d'intrants, le projet a initié un certain nombre d'innovations portant notamment sur :

- la prise en compte du maillage résultant des appuis déjà fournis par d'autres intervenants extérieurs (Care, PDSA, etc.), en vue de s'inscrire dans une logique de réponse à la demande privilégiant les zones non encore couvertes ;
- le renforcement des capacités déjà disponibles et leur valorisation optimale, à travers le réseau des auxiliaires d'élevage qui reçoivent une formation complémentaire en vue d'assurer la fourniture de services répondant à une gamme diversifiée de besoins ;

¹⁷ Dans le cadre de ce partenariat, le PASEL a appuyé la construction de 6 boutiques d'intrants et cofinancé la mise en place des fonds de roulement avec le SAREL.

- l'établissement de relations étroites de partenariat entre les CVR et les boutiques d'intrants dans la perspective de consolider ces dispositifs, sans pour autant les placer dans une situation de dépendance porteuse de germes d'affaiblissement ;
- le développement d'un partenariat fructueux avec d'autres structures (PUSADER, PASEL, FAO, etc.), en vue de mutualiser les efforts en matière de construction et d'équipement des boutiques d'intrants, mais aussi de mise en place de fonds de roulement et d'accompagnement des gérants ;
- l'adoption d'une démarche prudente de consolidation des boutiques d'intrants (à travers le renforcement de leur assise économique et l'obtention d'un statut juridique), comme préalable à l'impulsion du processus de leur mise en réseau.

Les principaux acquis obtenus depuis le démarrage de cette activité portent sur :

- la qualité du système de gestion déléguée qui a permis d'enclencher une dynamique de reconstitution périodique du stock, tout en donnant aux gestionnaires la possibilité de maîtriser leurs marges bénéficiaires et d'éviter de compromettre l'accessibilité financière des produits ;
- le renforcement du rôle joué par les boutiques d'intrants dans le processus d'adoption des technologies nouvelles qui sont promues dans le cadre de l'intégration agri-élevage ;
- l'impulsion d'un processus de professionnalisation de la gestion des boutiques d'intrants, grâce à l'établissement d'un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur des organisations locales (comme ALAD par exemple) et des prestataires privés. Dans le cadre de cet accompagnement, les appuis sont focalisés sur l'amélioration du partenariat avec les communes, l'obtention du registre de commerce et le suivi-évaluation des activités (par le projet, les communes, et les services techniques de l'Etat).

Au regard des enjeux de pérennisation de ces dispositifs, cinq défis sont à relever :

- l'amélioration du niveau d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation des gérants, afin qu'ils puissent maîtriser et appliquer correctement les outils de gestion mis à leur disposition ;
- l'appropriation par les gestionnaires de la stratégie de croissance et d'autonomisation des boutiques d'intrants, afin qu'ils puissent élaborer un échéancier de remboursement de la subvention reçue, sur la base de l'évaluation de la taille du marché ;
- l'établissement de passerelles entre la fonction de maîtrise d'ouvrage déléguée qui est exercée par les communes et celle de maîtrise d'œuvre des boutiques d'intrants qui est confiée à des opérateurs privés. Dans le cadre de cette option, les magasins restent dans le domaine public (patrimoine communal) et un contrat d'exploitation est conclu avec des gestionnaires privés. La consolidation d'un tel dispositif suppose : (i) l'élaboration d'un cahier des charges pour les gestionnaires ; (ii) l'établissement d'un contrat de performances ; et (iii) la mise en place d'un tableau de bord permettant d'assurer le suivi des performances des boutiques d'intrants ;

- l'adoption de stratégies de commercialisation cohérentes au niveau des centrales d'approvisionnement appuyées par l'Etat et d'autres partenaires pour éviter de compromettre la viabilité des boutiques d'intrants, comme l'illustre le cas de la centrale régionale de Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricole (CAIMA) qui applique une politique de subvention des intrants de production préjudiciable à la boutique d'intrants de Fachi ;
- l'opérationnalisation du système d'approvisionnement des boutiques d'intrants (SABI) qui a été élaboré par le projet, en vue de prendre en charge plusieurs questions cruciales (capacité d'anticipation pour sécuriser les approvisionnements, contrôle externe, équilibre financier en lien avec les coûts d'amortissement, pertes éventuelles, etc.).

5.2.3 Eléments saillants

L'accessibilité aux stocks alimentaires de proximité et la mise en place de boutiques d'intrants agricoles constituent des axes importants de la stratégie de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des systèmes de production ruraux. Pour garantir la performance de ces dispositifs, le projet SAREL a introduit dans sa stratégie d'intervention des innovations importantes : (i) ancrage des BC, BAB et PA dans la décentralisation; (ii) expérimentation du système de gestion déléguée ; (iii) appui à l'émergence d'une dynamique organisationnelle de second niveau ; (iv) mutualisation des appuis fournis par le projet avec ceux d'autres intervenants ; et (vi) impulsion d'un processus de mise en réseau progressive des boutiques d'intrants, après une phase de consolidation de leur assise économique et de leur statut juridique.

Le souci de renforcer la viabilité économique et sociale et des dispositifs commande de prendre en charge plusieurs exigences importantes :

- la sensibilisation des bénéficiaires à la nécessité de mettre en place un dispositif de pilotage stratégique des BC, BAB et PA ;
- l'établissement d'un mécanisme d'articulation entre les stocks alimentaires de proximité et le dispositif national ;
- l'appui à l'élaboration de comptes d'exploitation de premier et second niveaux.
- amélioration du niveau d'alphabétisation et de post-alphabétisation des gestionnaires des boutiques d'intrants ;
- appropriation par les gestionnaires de la stratégie de croissance et d'autonomisation des boutiques ;
- consolidation du dispositif reposant sur la maîtrise d'ouvrage déléguée exercée par les communes et la maîtrise d'œuvre qui est confiée à des gestionnaires privés ;
- opérationnalisation du SABI, en vue de sécuriser les approvisionnements, d'assurer le contrôle externe et de renforcer l'équilibre financier des boutiques d'intrants.

5.3 Volet 2 « Partenariat et vulgarisation »

La finalité du volet « *partenariat et vulgarisation* » consiste à développer des actions multidimensionnelles au profit des groupes très vulnérables, en favorisant une mise en œuvre synergique des interventions au niveau de sites de concentration. A cet effet, les objectifs spécifiques retenus visent à : (i) aider les ménages en situation de forte vulnérabilité alimentaire à sortir de la précarité ; et (ii) impulser et coordonner la mise en place d'infrastructures structurantes répondant à des besoins collectifs prioritaires.

Le volet regroupe des interventions à caractère transversal qui portent sur : (i) la vulgarisation des paquets techniques liés à la santé animale, à la complémentation stratégique et à la conduite du troupeau et aux infrastructures structurantes ; (ii) la mobilisation des intervenants extérieurs autour d'actions synergiques ; (iii) la promotion des technologies de l'information et de la communication¹⁸ ; et (iv) la mise en place de jalons visant à pérenniser les actions entamées.

Les observations effectuées sur le terrain montrent que des changements qualitatifs importants sont impulsés au profit des groupes très vulnérables et des communautés résidant dans les sites de concentration, grâce à la mise en œuvre des activités suivantes :

- choix judicieux et concerté des sites de concentration des appuis des intervenants extérieurs et ciblage approprié des ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique ;
- mutualisation des efforts du projet avec ceux des autres intervenants en vue de mettre en place des infrastructures structurantes ;
- développement d'actions synergiques offrant aux groupes vulnérables la possibilité de s'extraire de la précarité, en valorisant de façon optimale les appuis reçus, en particulier ceux du projet SAREL qui sont focalisés sur la reconstitution du cheptel et le renforcement des capacités des groupes cibles ;
- appui à l'émergence de groupes solidaires de ménages vulnérables engagés dans l'exécution d'initiatives communes visant à améliorer leur situation économique et sociale (AGR, tontines, alphabétisation, formation portant sur diverses thématiques, etc.).

Il ressort des entretiens avec les bénéficiaires des appuis du projet que les impacts les plus importants générés par le volet « *partenariat et vulgarisation* » se situent à deux niveaux :

- le transfert d'innovations technologiques et l'intégration agri-élevage ;
- le partenariat avec les autres intervenants extérieurs pour mener des actions synergiques.

¹⁸ Les centres Internet sociaux pourraient également évoluer, sous l'impulsion de plusieurs partenaires, en centre multi services pour aider les acteurs locaux à mieux coordonner les interventions et à communiquer plus facilement avec les populations locales. Le développement des NTIC en milieu rural pourrait aider à améliorer la résilience des ménages vulnérables et la pérennisation des services de proximité installés par les projets.

5.3.1 *Transfert de technologies et intégration agri-élevage*

De l'avis des interlocuteurs que nous avons rencontrés, les actions de sensibilisation et de vulgarisation permettent de susciter une prise de conscience des défis majeurs liés à l'amélioration des conditions de vie des populations (santé, hygiène et nutrition) et à l'augmentation de la productivité agricole et animale. De leur point de vue, ces actions engendrent des impacts positifs à plusieurs niveaux :

- recours plus important des éleveurs à la vaccination du bétail se traduisant par une réduction des mortalités animales causées par les maladies ;
- sécurisation des opérations de redistribution du bétail, grâce à la mise en place d'un mécanisme de suivi sanitaire et zootechnique des animaux s'appuyant sur le réseau des auxiliaires d'élevage ;
- utilisation plus importante des intrants agricoles et des produits phytosanitaires, avec pour conséquence l'amélioration des rendements agricoles.

La stratégie, les outils et les supports de communication utilisés par le projet SAREL s'inspirent de l'approche pédagogique qui a été définie lors de la phase du PROXEL. Cette approche met un accent particulier sur la visualisation pour favoriser une réelle appropriation du contenu de la formation, y compris par les acteurs analphabètes.

Le bilan des activités réalisées au cours des trois premières années montre que les formations ont ciblé plusieurs catégories d'acteurs. Ainsi, on constate que lors de l'année 1 :

- 62 gestionnaires de boutiques d'intrants ont reçu une formation sur les itinéraires techniques d'élevage (alimentation, conduite du troupeau, etc.) ;
- 270 auxiliaires d'élevage ont bénéficié d'un renforcement de capacités (formation et recyclage sur diverses thématiques).

Pour l'essentiel, le bilan des formations dispensées au cours de la deuxième année s'établit comme suit :

- 91 gestionnaires de boutiques d'intrants et membres des comités de gestion des BC et BAB ont été formés en matière de gestion (processus d'approvisionnement, outils de gestion, etc.)¹⁹ ;
- 234 gestionnaires et membres des banques ont pris part à des formations sur les techniques d'auto-évaluation des dispositifs et 221 à des formations sur la vie associative ;
- 201 auxiliaires d'élevage et agents des SVPP installés ont bénéficié de sessions de formation et de recyclage dans divers domaines (notions de base en matière de santé animale, vie associative, etc.).

¹⁹ Une nouvelle formation en gestion a été vulgarisée sur base de l'expérience menée en matière de santé animale. Les modules GERME (GERer Mieux son Entreprise) ont été élaborés dans le cadre d'un ancien programme du Bureau International du Travail. Le contenu a été adapté et allégé pour tenir compte des spécificités du milieu rural. Au total, 652 membres ont été touchés par ces appuis et accompagnements continus du projet (année 2).

Concernant le bilan de l'année 3, les efforts ont porté sur la mise à niveau et la consolidation des acquis, en ciblant prioritairement les acteurs de la pérennisation)²⁰:

- 168 gestionnaires des boutiques d'intrants ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les thématiques techniques comme le compostage, le warrantage, la fenaison, etc. ;
- 720 bénéficiaires des appuis du projet ont participé à des ateliers d'échanges sur la thématique de l'intégration agriculture/élevage ;
- 76 gestionnaires des banques ont reçu une formation axée sur le fonctionnement des structures de gestion et la dynamique organisationnelle de second niveau ;
- 257 membres des groupes solidaires ont fait l'objet de formations spécifiques portant sur l'autogestion et l'intégration agriculture/élevage. Dans la même logique, des formations spécifiques ont été dispensées au personnel des radios locales.

Ces formations ont été suivies et appuyées par de nombreuses missions d'encadrement effectuées par les agents du projet, les STD et les communes. En partenariat avec la FAO, le projet SAREL a initié également une formation des formateurs sur les techniques du « *Pastoral Field School* » (PFS) avec la participation des représentants associatifs et du Ministère chargé de l'élevage. Cette activité a conduit à l'émergence de 5 groupes PFS dans des sites de concentration.

Pour conduire les actions de sensibilisation et de vulgarisation, le projet SAREL a adopté une démarche innovante qui s'appuie sur trois leviers principaux :

- l'utilisation des radios de proximité pour une large diffusion des messages portant sur les objectifs et la stratégie d'intervention du projet, les opportunités offertes aux groupes cibles prioritaires, le niveau des contributions attendues des bénéficiaires ;
- la mise à contribution des associations locales et des leaders d'opinion comme relais pouvant exercer une influence, en vue de faciliter l'adhésion des populations à la démarche du projet. Le partenariat avec ces acteurs a permis de faire prendre en charge certaines questions qui revêtent un enjeu stratégique pour le développement de l'activité d'élevage (vaccination du bétail, ventes anticipées et déstockage du cheptel lors des années de crise, complémentation animale pour atténuer les effets de la pénurie fourragère et favoriser la relance post-crise de l'activité, etc.)²¹ ;
- l'expérimentation des innovations technologiques en milieu réel, en s'appuyant sur des formations ciblant des groupes de ménages volontaires. Ce mécanisme d'apprentissage collectif est destiné à jouer un rôle de locomotive pour une diffusion à plus grande échelle des innovations.

²⁰ L'année 3 a correspondu à une phase de mise à niveau des gestionnaires des boutiques d'intrants sur le plan technique. Des enquêtes ont été réalisées sur les stratégies adoptées par les producteurs résidant dans les sites où des boutiques d'intrants ont été implantées.

²¹ Des associations d'éleveurs ont été formées et responsabilisées pour conduire des missions de sensibilisation sur le terrain. Mais, les exigences de certains de ces partenaires locaux à Abalak n'ont pas permis de développer un partenariat efficace pour l'intervention.

Les principaux acquis qui ont permis d'impulser des transformations qualitatives concernent :

- la constitution d'une masse critique de capacités au sein des sites, à travers des formations articulées autour de plusieurs thématiques (éducation nutritionnelle, dynamique organisationnelle, intégration agriculture/élevage, autogestion des activités économiques, etc.). Ce renforcement est à la base des impacts les plus déterminants et les plus durables, parce qu'il crée les conditions d'une réelle prise en charge de la dynamique de développement au niveau des sites ciblés ;
- l'émergence d'une dynamique d'adhésion au projet suscitée par l'animation de proximité et permettant d'apporter une réponse plus appropriée parce que fondée sur une compréhension fine des évolutions en cours et sur la prise en compte des besoins diversifiés des groupes d'acteurs en présence. L'accompagnement et appui/conseil des bénéficiaires par les structures associatives (cas de l'Association de lutte pour l'autosuffisance et le développement–ALAD) a permis de tester cette démarche et de mettre en place les jalons de sa pérennisation, à travers la formation d'animateurs relais au sein des communautés. La recherche de stratégies alternatives de prise en charge par les communautés de base du dispositif des animateurs relais s'est inspirée de l'expérience de CARE qui s'appuie sur la création d'opportunités économiques ;
- l'amélioration de l'offre de compétences dans la zone, à travers la hausse du niveau de maîtrise de plusieurs thématiques techniques par les structures associatives. Le partenariat développé avec ces structures sur le principe du « *faire-faire* » a permis de valoriser leur expérience dans l'encadrement de proximité des populations. En retour, les responsables de ces organisations se félicitent de l'acquisition de compétences nouvelles qui leur permettent de mieux répondre aux besoins de leurs membres (ALAD, CAPONG, CAPAN, Collectif des associations d'éleveurs nomades DJINGO, etc.).

Les défis majeurs à relever dans la perspective de la consolidation des acquis portent sur :

- la mise en place par les radios locales d'un dispositif de mesure de l'impact de la campagne d'information et de sensibilisation qui est destiné à identifier les acquis obtenus et les réajustements éventuels à apporter (suivi des IOV 8, 12 et 14). Cette évaluation de l'impact des émissions diffusées par les radios devra porter principalement sur : (i) le niveau de maîtrise des objectifs et de la stratégie d'intervention du projet SAREL par les groupes cibles ; (ii) l'engagement des populations à s'approprier la démarche du projet ; (iii) la nature des changements impulsés grâce à la campagne d'information ; et (iv) les thématiques à privilégier pour soutenir le processus de pérennisation des acquis ;
- l'établissement de mécanismes permettant de passer du niveau collectif d'adoption des innovations technologiques à un processus d'adoption par les ménages pris individuellement. Cette exigence s'avère incontournable, si l'on veut que l'expérience de PFS puisse être répliquée à une plus vaste échelle ;
- le renforcement de la capacité des structures associatives, afin qu'elles puissent se positionner comme de véritables acteurs de la pérennisation des actions en cours. A

cet effet, l'accent devra être mis sur le développement de visions autonomes et de capacités stratégiques (planification, négociation, développement de partenariats, etc.).

5.3.2 *Partenariat pour promouvoir des actions synergiques*

Les initiatives du projet SAREL en matière de partenariat vont au-delà de la simple concertation avec les autres intervenants extérieurs sur les activités qui sont menées pour identifier des plages de convergence. Le projet travaille à promouvoir des complémentarités et des synergies, en vue d'obtenir des impacts significatifs.

Globalement, ces différents partenariats sont bien appréciés par les bénéficiaires qui mettent en exergue plusieurs avantages : effets induits plus importants pour les bénéficiaires, groupe cible touché plus large, attention plus grande accordée aux actions d'urgence, meilleur partage des expériences menées, etc.

Le partenariat entre les intervenants extérieurs apporte une plus-value importante compte tenu du fait que les mécanismes institutionnels de coordination et de suivi des actions ne sont pas encore réellement fonctionnels dans les deux départements. Des conventions sont conclues pour mieux préciser les engagements des partenaires et garantir leur respect, ce qui constitue un défi important.

Dès la première année de son intervention, le projet SAREL a mené des activités conjointement avec la FAO et le PAM qui sont très actifs dans le domaine de la lutte contre l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. Par ailleurs, il a développé un partenariat sur le terrain avec PDSA (financé aussi par le FBSA) et ASB, en vue de conduire des actions synergiques.

L'année 2 a marqué le démarrage des opérations d'appui à la reconstitution du bétail qui constituent le pivot de l'intervention du projet SAREL dans le cadre des actions synergiques. Les premiers bénéficiaires ont reçu des lots d'animaux (487 caprins pour la reproduction, 137 ovins d'embouche et 20 ânesses de transport), ainsi qu'un appui en aliment du bétail subventionné (son de blé, tourteaux de coton, blocs à urée), afin de favoriser l'application des nouvelles techniques d'élevage.

Dans le souci de garantir une meilleure réussite des activités d'élevage, une couverture sanitaire subventionnée (à hauteur de 90 % en année 1 et 50 % en année 2) a également été mise en place, via les réseaux d'auxiliaires d'élevage et de vétérinaires privés présents dans les deux départements. Ces derniers ont assuré également un suivi zootechnique rapproché pour le compte du projet, ce qui a permis d'évaluer le degré de réussite de l'opération (taux de fécondité, taux de mortalité, taux d'exploitation, productivité numérique, etc.).

Plusieurs acteurs multilatéraux ont été impliqués dans des partenariats avec le projet (PAM, FAO, PRODEX et PAC 2), autour de la réalisation d'actions synergiques dans les sites de concentration.

En année 3, le partenariat entre le projet et le PASEL a pris de l'ampleur dans plusieurs domaines dans la zone de Dakoro (renforcement du maillage du réseau d'auxiliaires d'élevage, installation de boutiques d'intrants et de banques d'aliment du bétail, initiation d'un système d'informations des transhumants...).

Dans la même logique, le PUSADER qui est financé par le FIDA a réalisé une opération de reconstitution du cheptel, à travers le dispositif du projet SAREL dans 54 villages du département de Dakoro, dont 4 sites de concentration (Azagor, Guidan Zada, Goula et Mayara). Grâce au partenariat avec la FAO, d'autres sites de concentration ont bénéficié aussi de l'opération de redistribution du cheptel (Intalak, Akadaney, Bakoba et Azagor).

Tenant compte des leçons tirées des deux premières années d'intervention, liées notamment aux difficultés à nouer de réels partenariats dans les sites initialement dénommés pilotes, le projet a réajusté sa stratégie, en mettant davantage l'accent sur des sites de concentration. Ainsi, 40 sites ont été retenus (28 à Dakoro et 12 à Abalak), sur la base des acquis de la phase du PROXEL et de la présence d'autres partenaires (PDSA, CARE, PAC 2, FAO, PAM, FADAMA, PASEL, ALAD, ADKOUL...). Dans chacun de ces sites, 20 ménages extrêmement vulnérables ont été sélectionnés, en s'appuyant sur les résultats des enquêtes SCVM.

A la fin de l'année 3, le nombre total de ménages vulnérables bénéficiant des actions du projet et de ses partenaires dans les sites de concentration s'élevait à 457 (317 à Dakoro et 140 à Abalak). En plus des animaux, ces ménages ont reçu des lots d'équipements et d'intrants agri-élevage (poulaillers améliorés, aliments pour bétail, semences améliorées, unités de culture attelée, etc.). Le nombre de sites bénéficiant des actions synergiques a augmenté (27 sur les 40 sites de concentration), grâce à la valorisation des opportunités de collaboration.

L'expérience du projet montre que l'approche synergique entre différents partenaires n'est pas aisée à mettre en place dans la mesure où ces acteurs ont des objectifs et des approches opérationnelles prédéfinies. Les contraintes inhérentes au cadre logique défini pour chacune des interventions rendent difficiles la réorientation des programmes d'activités dans le cadre de la promotion d'une vision plus holistique et l'adoption de démarches de programmation concertée. Pour remédier à ces difficultés, le projet SAREL a décidé : (i) d'intensifier les relations partenariales les plus fécondes ; et (iv) de renforcer les capacités de coordination des communes, afin qu'elles impulsent un processus de concertation entre les intervenants extérieurs.

En ce qui concerne les acquis, il est à noter que la redistribution du cheptel est largement appréciée par les populations qui estiment que l'intervention a ciblé en priorité les ménages les plus vulnérables, sur la base d'un auto-ciblage participatif. De leur point de vue, la distribution d'animaux engendre des impacts significatifs sur les conditions de vie des ménages pauvres, d'autant que certaines exigences importantes ont été prises en compte par le projet (taille des lots, qualité des animaux, suivi sanitaire et facilitation de l'accès à l'aliment du bétail).

Encadré n° 2 : Principaux résultats obtenus par le groupe solidaire de Kijari (zone d'Abalak)

Le groupe solidaire du site de Kijari a enregistré des résultats satisfaisants dans le cadre de l'opération de reconstitution du cheptel. Le fonds de garantie mis en place donne à chaque membre l'assurance d'avoir droit au remplacement d'un caprin, en cas de perte d'un animal.

Depuis le démarrage de l'opération, 9 femmes ont bénéficié de ce dispositif qui constitue un rempart contre le risque d'un basculement à nouveau dans la précarité. Un quart des bénéficiaires (5 ménages) ont au moins doublé l'effectif de leur cheptel, tout en ayant procédé

à des ventes de caprins. Sur les 20 ménages bénéficiaires, 17 possèdent un effectif égal ou supérieur à 7 têtes.

Le groupe solidaire a utilisé une partie du fonds de garantie (500 000 francs cfa) pour payer la quote-part de 10 % demandé par le projet. Face à l'épuisement de ce fonds, le groupe utilise la caisse d'épargne qu'il a mis en place pour financer le remplacement des animaux morts et pour prendre en charge le suivi sanitaire.

Les appuis complémentaires (développement de l'aviculture et distribution d'ânesses) sont bien appréciés et ont permis à plusieurs femmes de ne pas vendre leurs caprins. L'utilisation des ânesses permet de mener des activités de diversification (vente de bois et de paille de brousse). Ces animaux contribuent également à réduire la pénibilité des tâches domestiques (transport de l'eau, du bois de chauffe, des denrées alimentaires, etc.).

Au niveau du groupement de Kijari, le renforcement de la dynamique organisationnelle a constitué le levier essentiel de la réussite des activités.

Il faut noter que l'appui à la reconstitution du cheptel n'est pas le seul élément qui intervient dans la revitalisation des économies domestiques. Dans la plupart des cas, son impact se combine aux effets positifs générés par d'autres activités comme les AGR ou les tontines. Il importe de mentionner que plusieurs activités génératrices de revenus sont conduites par les ménages bénéficiaires des appuis du projet, à travers les tontines : fabrication de fromage et de beurre liquide, confection de produits artisanaux, petites activités de restauration, etc. Les bénéfices obtenus sont généralement dépensés dans l'alimentation de la famille, l'achat d'aliments pour le bétail et l'acquisition d'équipements pour le ménage.

Les résultats de l'enquête sur l'évolution de la situation socio-économique de 177 ménages très vulnérables vivant dans 9 sites de concentration ont permis de mesurer les changements intervenus par rapport à la situation de référence. L'enquête a révélé des changements positifs importants pour 54 % des ménages qui sont passés de la classe « *extrêmement vulnérable* » à la classe « *très vulnérable* ». 22 % des ménages sont passés de la classe « *très vulnérable* » à la classe « *moins vulnérable* ». Ce dernier cas de figure montre qu'en l'espace de trois ans, près du quart des bénéficiaires sont sortis de la précarité, en accédant à une classe qui se caractérise par un relatif équilibre socio-économique.

Le défi le plus important à relever dans la perspective de la consolidation de ces évolutions porte sur une meilleure structuration des groupes solidaires et l'amélioration de leur fonctionnement. En d'autres termes, il s'agit d'assurer l'accompagnement organisationnel des groupes solidaires, en vue de garantir la réussite de l'opération de reconstitution du cheptel et de faciliter la promotion d'autres activités économiques.

5.3.3 Eléments saillants

Le cadre de partenariat mis en place dans la zone d'intervention du projet SAREL a permis de développer des actions synergiques visant à extraire les groupes vulnérables de la précarité. Le mise en chantier d'une série d'actions multidimensionnelles (renforcement des capacités des groupes cibles, appui à la reconstitution du cheptel, transfert de technologies et intégration agri-élevage, etc.) a induit des changements positifs importants dans la situation socio-économique des ménages vulnérables dont 54 % sont passés de la classe "*extrêmement vulnérables*" à la classe "*très vulnérable*".

Les réalisations immatérielles du projet SAREL, à travers des formations articulées autour de plusieurs thématiques ont permis : (i) la constitution d'une masse critique de capacités au sein des sites ; (ii) l'émergence d'une dynamique d'adhésion au projet ; et (iii) l'amélioration de l'offre de compétences dans la zone. Cet investissement dans les capacités contribue à l'obtention de résultats durables, car elle crée les conditions d'une meilleure prise en charge de la dynamique de développement au niveau des communautés de base.

Pour conforter et élargir ces acquis, il importe de :

- renforcer les capacités des structures associatives locales, afin qu'elles puissent se positionner comme des acteurs de la pérennisation des actions en cours ;
- consolider la dynamique de structuration des bénéficiaires de l'opération de redistribution du cheptel, afin de garantir la réussite de cette activité d'élevage et de sécuriser le fonctionnement de la chaîne de solidarité.

5.4 Volet « Santé animale »

La finalité du volet dédié à la santé animale consiste à assurer une couverture zoo-sanitaire du cheptel plus étoffée et de meilleure qualité, dans le but de réduire les mortalités et les pertes économiques au niveau des élevages des ménages ruraux. A cet effet, l'accent est mis sur : (i) le renforcement des réseaux de santé animale de proximité dans la zone d'intervention, en vue de contribuer à la sécurisation alimentaire des ménages ; et (ii) la consolidation du dispositif national de santé animale de proximité pour assurer la protection sanitaire du cheptel des ménages ruraux.

L'objectif de consolidation et de renforcement de la viabilité du dispositif national de santé animale de proximité prend en compte également le souci de la pérennisation des deux CVR qui ont été installées dans la zone d'intervention du projet, avec l'appui du PROXEL.

Les activités planifiées dans le cadre de ce volet portent sur :

- La consolidation des capacités des deux CVR implantées à Dakoro et Abalak ;
- Le renforcement du maillage et des capacités du réseau des auxiliaires d'élevage ;
- La consolidation des capacités opérationnelles des STD, afin qu'ils assurent de façon plus efficace le suivi et le contrôle des SVPP ;
- La sensibilisation des éleveurs, afin qu'ils assurent une meilleure prise en charge de la santé animale (vaccinations, traitements prophylactiques et curatifs) ;
- Le renforcement des capacités des responsables des SVPP (formation, diffusion des outils, etc.) ;
- La capitalisation de l'expérience de VSF-B en matière de santé animale et celle de l'historique de la santé animale de proximité au Niger ;

- L'analyse des conditions de viabilité des SVPP et la mise en œuvre de solutions appropriées pour pérenniser ces dispositifs ;
- Le développement d'actions de plaidoyer en direction des différents PTF ;
- Le renforcement des relations de collaboration entre les acteurs de la santé animale de proximité.

Les actions du projet en matière de santé animale sont mises en œuvre dans un contexte caractérisé par : (i) le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé et son repositionnement sur ses fonctions régaliennes ; (ii) la priorité accordée à la prévention (ce qui permet d'amoindrir le coût de la santé animale) ; (iii) l'intégration de plusieurs acteurs dans le dispositif ; (iv) la professionnalisation et la responsabilisation des vétérinaires privés ; et (v) le renforcement des capacités et l'élargissement des domaines d'intervention des auxiliaires d'élevage.

La stratégie d'intervention développée en matière de santé animale prend en compte trois exigences essentielles :

- l'inscription des actions dans une logique de cohérence et de complémentarité avec les options stratégiques du PROXEL, en articulant étroitement la consolidation du dispositif mis en place au niveau local avec une démarche de passage à l'échelle des interventions au niveau national ;
- la capitalisation de l'expérience du SVPP, dans une logique de réplique dans les autres départements du pays ;
- la volonté d'influer sur les politiques publiques et d'induire des impacts au niveau du cadre institutionnel et réglementaire.

En ce qui concerne le bilan des activités, il faut mentionner que les vétérinaires privés n'ont pas été impliqués dans la mise en œuvre de campagne de vaccination, en 2008/2009. Cet état de fait a engendré des effets préjudiciables importants pour les auxiliaires d'élevage nouvellement formés qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la campagne annuelle de vaccination. Le rapport d'activités de l'année 1 souligne les dysfonctionnements découlant de la propulsion des STD à effectuer des prestations dans le domaine de la santé animale.

La deuxième année d'intervention du projet a été également marquée par la non implication des vétérinaires privés et de leurs réseaux d'auxiliaires d'élevage dans la campagne annuelle de vaccination animale. Le rapport d'activités fait observer que le maintien en activités des CVR, en dépit du manque à gagner qu'elles ont subi, prouve que ces dispositifs sont perçus comme utiles par les éleveurs. Le rapport souligne les disparités constatées entre les deux CVR implantées dans la zone d'intervention. Par exemple, la vente des médicaments a été réalisée à 86 % dans la zone Dakoro, contre seulement 14 % dans celle d'Abalak. La satisfaction des éleveurs qui utilisent les soins vétérinaires de proximité a été supérieure à 60% dans la zone de Dakoro, contre 15% dans celle d'Abalak.

La CVR implantée à Dakoro a atteint un niveau de développement suffisant lui permettant de poursuivre son évolution de façon autonome. En revanche, les progrès ont été plus lents à Abalak, ce qui a conduit le projet à s'impliquer plus fortement pour redresser la situation

(redynamisation du réseau des auxiliaires d'élevage, renforcement du plateau technique, installation de structures vétérinaires intermédiaires, meilleure sensibilisation des populations, etc.).

A la fin de l'année 2, le nombre de SVPP installés ou en cours d'installation est passé à 10 (appui apporté par le projet LIKES dans le département de Téra).

En année 3, les taux de vaccination réalisés chez les ruminants ont été largement supérieurs à ceux des deux années antérieures. Ce résultat s'explique par l'implication des vétérinaires privés et de leurs réseaux d'auxiliaires d'élevage dans la campagne de vaccination gratuite 2011/2012. Il convient de signaler que cette implication a été favorisée par le fait que le SVPP est désormais reconnu comme un mode d'installation des vétérinaires privés dans les textes portant sur la réglementation de la profession vétérinaire. Par ailleurs, l'AVPN a développé un plaidoyer en faveur de l'intégration des vétérinaires privés dans la campagne annuelle de vaccination.

Au niveau national, le nombre des SVPP installés est passé de 10 à 13, avec l'appui du PASEL (Filingué), du projet PUSA 2 (Ouallam) et du projet L4LP de l'Union Africaine (Say). Actuellement, trois autres SVPP sont en cours d'installation (Doutchi-Tibiri, Guidan Roundji et Mayahi), dans le cadre d'un partenariat entre le Consortium VSF/B-Karkara-CESAO d'une part, et d'autre part le PAAPSSP de la CTB. Ces progrès importants au niveau de l'environnement institutionnel et réglementaire sont en décalage avec la pratique qui est généralement adoptée sur le terrain par les STD.

En résumé, les principaux acquis enregistrés se traduisent par des évolutions significatives dans le domaine de la santé animale, notamment :

- le renforcement du processus d'autonomisation du dispositif SVPP implanté dans la zone de Dakoro (maillage optimal de l'espace par un réseau performant d'auxiliaires d'élevage, création de dépôts relais, amélioration de l'offre de services vétérinaires, à travers le recrutement d'un cadre technique, etc.) ;
- l'implantation de 16 SVPP sur l'ensemble du territoire national, avec le soutien de divers partenaires, ce qui se traduit par le renforcement de la contribution du système de santé animale de proximité dans la fourniture des prestations (couverture par ce système des besoins en matière de santé de 40 % des UBT répartis dans 29 départements) ;
- la définition du statut juridique des auxiliaires d'élevage et de leur cadre d'intervention ;
- l'impulsion d'une dynamique de professionnalisation du SVPP (outils de gestion, suivi/encadrement, formations).

Les défis à relever se situent à deux niveaux :

- développer une stratégie permettant aux acteurs nationaux de maîtriser le rythme d'implantation de nouvelles CVR, en mettant en place des mécanismes de mobilisation de ressources financières prévisibles ;

- relever le plateau technique au niveau de la CVR d'Abalak, en vue d'améliorer la qualité de ses prestations.

5.4.1 Eléments saillants

Dans le domaine de la santé animale, l'intervention du projet SAREL revêt une tonalité originale liée au fait qu'elle met l'accent sur la consolidation du dispositif national de santé animale de proximité et le renforcement des réseaux de santé animale de proximité dans les zones de Dakoro, Bermo et Abalak. La valeur ajoutée du projet réside dans le fait que son action a influencé le cadre institutionnel et réglementaire dans le sens d'une meilleure prise en compte du SVPP, à travers sa reconnaissance comme mode d'installation des vétérinaires, mais aussi comme cadre de référence pour les interventions de la plupart des PTF dans le domaine de la santé animale.

La consolidation de ces acquis nécessite un certain nombre de réajustements articulés autour des axes suivants :

- l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie permettant de mieux maîtriser le rythme d'implantation des nouveaux, grâce à l'établissement de mécanismes de mobilisation de ressources financières prévisibles;
- le relèvement du plateau technique au niveau de la CVR d'Abalak.

6. RECOMMANDATIONS

Pour conforter les acquis enregistrés, il importe de prendre en compte un certain nombre de recommandations.

6.1 *Appui au processus de pérennisation économique et sociale des dispositifs d'accès aux intrants alimentaires*

A cet effet, il semble judicieux de mettre l'accent sur : (i) le recentrage des appuis/accompagnements sur les dispositifs qui ont un réel potentiel de performance²² ; (ii) l'amélioration des systèmes de gestion (renouvellement des comités de gestion, maîtrise des outils de gestion y compris les comptes d'exploitation, mécanismes de contrôle interne et externe, capacité de réflexion et de pilotage stratégique) ; (iii) le renforcement de la dynamique organisationnelle de second niveau qui est portée par les OIB (sécurisation des approvisionnements, regroupement des commandes, négociation avec les fournisseurs, articulation avec le dispositif national et communal, etc.) ; et (iv) le renforcement des capacités des communes, en vue de l'exercice de la fonction de maîtrise d'ouvrage communale.

6.2 *Appui à la professionnalisation de la gestion des boutiques d'intrants*

Il s'agira d'aider les gestionnaires à fournir des prestations de qualité et de proximité aux communautés locales, en mettant l'accent sur : (i) l'appui à l'appropriation de la stratégie de développement et d'autonomisation des boutiques d'intrants ; et (ii) l'opérationnalisation du

²² Il semble judicieux d'instaurer le système de gestion déléguée au niveau des dispositifs en crise pour permettre aux communes d'impulser le processus de recouvrement des créances et de redressement de ces banques.

SABI en lui conférant des missions plus élargies (contrôle externe, équilibre financier intégrant les coûts d'amortissement, etc.).

6.3 Capitalisation des expériences testées par le projet SAREL et qui présentent une valeur ajoutée

Dans le souci de renforcer le processus d'harmonisation des stratégies d'intervention qui sont adoptées par les différents PTF, il conviendrait de procéder à la capitalisation des démarches innovantes testées par le projet SAREL en matière de reconstitution du cheptel et de gestion déléguée des PA, aux fins d'une réplique par les autres intervenants. Dans le même ordre d'idées, il s'avère nécessaire de capitaliser l'expérience du SVPP, en vue de favoriser une réelle appropriation de cette démarche par les institutions publiques concernées et les autres acteurs institutionnels.

6.4 Formulation d'une vision à long terme en matière de santé animale

Pour jouer pleinement leur rôle, les organisations professionnelles d'éleveurs et les autres acteurs concernés (structures organisationnelles des vétérinaires privés et des auxiliaires d'élevage) doivent formuler une vision cohérente de la santé animale qui intègre d'une part l'exigence de la protection du cheptel contre toutes les maladies et, d'autre part la mise en œuvre de stratégies alternatives permettant de préserver les acquis, dans le cas où la gratuité de la vaccination serait remise en cause.

6.5 Promotion de la maîtrise d'ouvrage communale comme levier pour pérenniser les dispositifs d'accès aux intrants BC/BAB/PA/BI).

Dans ce cadre, il conviendra de mettre l'accent sur : (i) l'appui à la mise en place et au renforcement d'un dispositif de suivi participatif de l'action communale ; et (ii) l'évaluation des performances des communes dans le domaine du suivi, du contrôle et de la consolidation des dispositifs mis en place (allocation de ressources financières dans le cadre des programmes d'investissements annuels).

6.6 Organisation d'un atelier de restitution des conclusions de l'évaluation

Il s'agira de cibler les acteurs de la pérennisation, en vue de délimiter leurs rôles et responsabilités dans le processus de pérennisation des actions entamées d'une part et, d'autre part de réaliser un consensus sur une charte d'engagements pour consolider et élargir les impacts.